



République du Mali  
Un Peuple - Un But - Une Foi

# Bureau du Vérificateur Général

**POLITIQUE NATIONALE DE POPULATION REVISEE  
PLAN D'ACTION (2018-2022)**

**RAPPORT D'EVALUATION**

**POLITIQUE NATIONALE DE POPULATION REVISEE  
PLAN D'ACTION (2018-2022)**

---

**RAPPORT D'EVALUATION**

---



## LISTE DES ABREVIATIONS :

<b>AE</b>	Académie d'Enseignement
<b>CAP</b>	Centre d'Animation Pédagogique
<b>CCOCSAD</b>	Comité Communal d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
<b>CCSC</b>	Communication pour le Changement social et Comportemental
<b>CIGEM</b>	Centre d'Information et de Gestion de la Migration
<b>CLOCSAD</b>	Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
<b>CNDIFE</b>	Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant
<b>CREDD</b>	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
<b>CROCSAD</b>	Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
<b>CSCOM</b>	Centre de Santé Communautaire
<b>CSLP</b>	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
<b>CS Réf</b>	Centre de Santé de Référence
<b>CT</b>	Collectivités Territoriales
<b>DD</b>	Dividende Démographique
<b>DEF</b>	Diplôme d'Etudes Fondamentales
<b>DGSHP</b>	Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique
<b>DNDS</b>	Direction Nationale du Développement social
<b>DRDSES</b>	Direction Régionale du Développement social et de Economie Solidaire
<b>DNP</b>	Direction Nationale de la Population
<b>DNPD</b>	Direction Nationale de la Planification du Développement
<b>DNPF</b>	Direction Nationale de la Promotion de la Femme
<b>DRPSIAP</b>	Direction Régionale de la Planification, de la Statistique de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
<b>EMOP</b>	Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages
<b>FAFE</b>	Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et l'Epanouissement de l'Enfant
<b>HCC</b>	Haut Conseil des Collectivités
<b>HCNLS</b>	Haut Conseil National de Lutte contre le Sida
<b>IDH</b>	Indicateur du Développement Humain
<b>INSTAT</b>	Institut National de la Statistique
<b>IOV</b>	Indicateurs Objectivement Vérifiables
<b>ODD</b>	Objectifs du Développement Durable
<b>ODHD</b>	Observatoire du Développement Humain Durable
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONASR</b>	Office National de la Santé de la Reproduction
<b>ONDD</b>	Observatoire National du Dividende Démographique
<b>ONG</b>	Organisation non Gouvernementale
<b>OS</b>	Objectif Spécifique
<b>PDDSS</b>	Plan Décennal de Développement Sanitaire et social
<b>PDSEC</b>	Programme de Développement Economique, social et Culturel

<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PME</b>	Petites et Moyennes Entreprises
<b>PMI</b>	Petites et Moyennes Industries
<b>PISE</b>	Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education
<b>PNA/ERP</b>	Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de réduire la Pauvreté
<b>PNAE</b>	Plan National d'Action Environnementale
<b>PNG</b>	Politique Nationale Genre
<b>PNP</b>	Politique Nationale de Population
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PRODEC</b>	Programme Décennal de Développement de l'Education
<b>PRODEJ</b>	Programme Décennal de Développement de la Justice
<b>PRODESS</b>	Programme de Développement Sanitaire et social
<b>PRPIP</b>	Programme Régional Prioritaire d'Investissement en matière de Population
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>RFOE</b>	Réseau des Femmes Opératrices Economiques
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>RSE</b>	Ratio de Soutien Economique
<b>SAJ</b>	Santé des Adolescents et des Jeunes
<b>SCOFI</b>	Scolarisation des filles
<b>SIDA</b>	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
<b>SIGL</b>	Système d'Information et de Gestion de la Logistique contraceptive
<b>SLDSES</b>	Service Local du Développement Social et l'Economie Solidaire
<b>SLPSIAP</b>	Service Local de la Planification, de la Statistique de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
<b>SNLP</b>	Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté
<b>SRMINN</b>	Santé de la Reproduction, Maternelle, Infantile Néonatale et Nutritionnelle
<b>SR/PF</b>	Santé de la Reproduction/Planification Familiale
<b>SWEDD</b>	Projet pour l'autonomisation des femmes et le Dividende Démographique au Sahel
<b>TA</b>	Taux d'Admission
<b>TBA</b>	Taux Brut d'Admission
<b>TBS</b>	Taux Brut de Scolarité
<b>UNFPA</b>	Fond des Nations Unies pour la Population
<b>VIH</b>	Virus de l'Immunodéficience Humaine

## TABLE DES MATIERES :

<b>RESUME :</b> .....	<b>1</b>
<b>Mandat :</b> .....	<b>1</b>
<b>Méthodologie :</b> .....	<b>1</b>
<b>PERTINENCE :</b> .....	<b>1</b>
<b>Gouvernance :</b> .....	<b>3</b>
<b>Efficaciteé opérationnelle :</b> .....	<b>4</b>
<b>EFFETS :</b> .....	<b>7</b>
<b>1. INTRODUCTION :</b> .....	<b>10</b>
1.1. Politique Nationale de Population (PNP).....	10
1.2. Gouvernance la PNP.....	12
1.3. Objectifs de la PNP .....	12
1.4. Contexte de la commande .....	13
1.5. Mandat et Habilitation.....	13
<b>2. METHODOLOGIE :</b> .....	<b>14</b>
2.1. Théorie du changement de la Politique Nationale de Population révisée - Plan d'action (2018 - 2022) .....	14
2.2. Questions d'évaluation .....	16
2.3. Matrices d'évaluation.....	18
2.4. Détails techniques de l'évaluation .....	22
<b>3. RESULTATS :</b> .....	<b>25</b>
3.1. Les résultats concernant la pertinence.....	25
3.2. Les résultats concernant la gouvernance.....	30
3.3. Les résultats concernant l'efficacité opérationnelle.....	32
3.4. Bilan des indicateurs .....	36
3.5. Résultats concernant les effets .....	37
<b>CONCLUSION :</b> .....	<b>44</b>
<b>Recommandations :</b> .....	<b>44</b>



## **RESUME :**

### **Mandat :**

Par Pouvoirs n°044/2023/BVG du 04 septembre 2023 et en vertu des dispositions de l'article 2 de la Loi n°2021-069 du 23 décembre 2021 l'instituant, le Vérificateur Général a initié la présente évaluation de la Politique Nationale de Population (PNP).

La présente mission, a mandat d'évaluer l'état de mise en œuvre du plan d'actions (2018 - 2022) de la PNP révisée.

### **Méthodologie :**

L'équipe d'évaluation a procédé à une revue documentaire et à des entretiens préliminaires avec les acteurs des différentes structures impliquées dans la mise en œuvre du plan d'action de la PNP révisée afin d'enrichir sa prise de connaissance de la Politique. Elle a ensuite analysé les données du système d'informations fournies par la Direction Nationale de la Population, de l'Institut National de Statistique (INSTAT), de l'Office National du Dividende Démographique (ONDD), de l'Observatoire National de l'Emploi et la Formation (ONEF) et de la Direction de la promotion de la femme. Des entretiens réalisés et de sa connaissance de la Politique, l'équipe a retenu quinze (15) questions regroupées en quatre critères d'évaluation : la pertinence, la gouvernance l'efficacité opérationnelle et les effets.

En relation avec les structures impliquées dans la mise en œuvre du plan d'action de la PNP révisée, l'équipe d'évaluation a retenu un certain nombre d'activités réalisées en fonction de l'accessibilité de leur lieu de réalisation tout en tenant compte de la sécurité et des contraintes financières. A ceci s'est rajouté le problème de disponibilité de l'électricité pour le fonctionnement des matériels informatiques dans les bureaux. Malgré toutes ces difficultés, elle a pu s'entretenir avec les acteurs de la mise en œuvre et les bénéficiaires des activités réalisées.

## **PERTINENCE :**

### **Question d'évaluation 1**

Les objectifs fixés par la PNP sont-ils en adéquation avec les problèmes et besoins de la population ?

### **Question d'évaluation 2**

Les projets et programmes d'autonomisation économique des femmes et des filles dans le cadre de la mise en œuvre de la PNP répondent-ils aux besoins de la population ?

### **Question d'évaluation 3**

Les mesures permettant la capture du dividende démographique sont-elles en adéquation avec les besoins de la population ?



## Résultats :

Les acteurs de la conception de la PNP connaissent les problèmes et besoins de population.

Dans le domaine de la croissance démographique, la structure de la population où l'extrême jeunesse est un défi à relever. En effet, en 2022, 47% de la population totale avait moins de 15 ans, les 15-64 ans représentaient 50,6% et les 65 ans, et plus 2,1% de la population totale.

Les problèmes et besoins de la population dans le domaine de la santé, de la protection sociale, de l'Éducation, du Genre, de la Migration et de l'Emploi se résument entre autres par : le manque du personnel sanitaire de qualité en milieu rural, le faible engagement communautaire pour la promotion de la Santé des Adolescents et des Jeunes (SAJ), le mariage des enfants et les grossesses précoces, le faible soutien aux programmes de vaccination, de consultations prénatales et de sensibilisation pour la réduction de la morbidité et de la mortalité infantile, juvénile, maternelle, néonatale ainsi que la malnutrition des enfants de moins de 5 ans, l'absence de la qualité de l'éducation adaptée au marché de l'emploi, le faible statut social pour l'autonomisation des femmes et des filles, les violences basées sur le genre, le manque d'assistance, de protection et de promotion des Maliens établis à l'Extérieur et la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes via le développement des PME/PMI.

Ces différents problèmes conjugués ont entraîné une dépendance totale qui reste un défi à relever.

Quant aux bénéficiaires interrogés, ils déclarent que les activités correspondent à leurs besoins, mais ne sont pas exhaustives.

L'équipe d'évaluation a constaté que la PNP prend en compte globalement les problèmes et les besoins de la population, mais en ce qui concerne les spécificités par régions, elles n'ont pas été prises en compte pour cause de non-validation de leurs programmes régionaux de population (PRP).

D'une manière générale, les objectifs fixés par la PNP sont en adéquation avec les problèmes et besoins de la population.

Par ailleurs, l'équipe d'évaluation a constaté que tous les acteurs concernés ont inclus dans leurs plans d'action les projets et programmes d'autonomisation économique des femmes et des filles. Ces activités concernent la santé de la reproduction, l'autonomisation de la femme et l'épanouissement des enfants à travers les programmes vigoureux d'alphabétisation.

Les objectifs fixés par la PNP en termes de programmes d'autonomisation économique des femmes et des filles répondent partiellement aux problèmes et besoins de la population.

Pour permettre l'atteinte des objectifs fixés par la PNP, la mission recommande de :

- Valider les PRP pour prendre en compte les besoins et les problèmes spécifiques des Régions dans les futurs plans d'action de la PNP.
- Veiller à une prise en charge totale des problèmes et besoins de la population dans les programmes d'autonomisation économique des femmes et des filles.

## GOUVERNANCE :

### **Question d'évaluation 4**

Le Mécanisme de coordination et de suivi-évaluation de la PNP a-t-il permis une meilleure mise en œuvre des activités planifiées ?

### **Question d'évaluation 5**

La DNP assure-t-elle son rôle de suivi et de coordination auprès des acteurs et parties prenantes ?

### **Question d'évaluation 6**

Tous les organes de coordination et de suivi-évaluation de la PNP sont-ils mis en place et sont-ils fonctionnels ?

### **Question d'évaluation 7**

Les structures de coordination régionales (CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD, DRPSIAP) jouent-elles leurs rôles d'orientation, d'évaluation et de suivi de la PNP ?

## Résultats :

A la suite de l'évaluation des deux premières générations de la PNP, une étude a été menée en mai 2018 pour mettre en place un nouveau dispositif de coordination et de suivi-évaluation de la PNP révisée.

La Commission Nationale Population et Développement (CNPD) joue son rôle de suivi et de coordination pour la mise en œuvre des activités. Quant au Comité Régional de Planification du Développement (CRPD) ou CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD DRPSIAP, SLPSIAP, on assiste à un faible fonctionnement de ces organes dû à l'insuffisance des ressources financières.

Le mécanisme a été élaboré sur la base des mécanismes des secteurs impliqués dans la mise en œuvre de la PNP. Ce qui montre une cohérence non seulement entre le mécanisme de coordination et de suivi-évaluation de la PNP et les autres mécanismes sectoriels, mais aussi avec le Cadre pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD), seul cadre de référence pour la coordination et le suivi-évaluation des politiques publiques.

Le dispositif de gouvernance de la PNP est certes bien élaboré, mais on constate une timide opérationnalisation au niveau central et quasiment inexistante au niveau des Régions. En effet l'équipe d'évaluation a constaté d'énormes insuffisances, notamment le faible fonctionnement des organes de suivi et de coordination (CRPD, CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD) et l'absence d'un cadre de concertation entre les différents acteurs de mise en œuvre de la politique au niveau régional.

La DNP assure la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Politique nationale de Population dans les domaines qu'elle couvre et joue le rôle de secrétariat au sein de la CNPD et du groupe de travail pour la coordination des activités. En effet, elle ne produit pas un rapport de suivi annuel pour tous les secteurs d'activité de la PNP, mais elle produit le rapport annuel sociodémographique.

Le mécanisme dispose d'un cadre stratégique, nommé Comité National de Planification Stratégique (CNPS) et d'un cadre technique composé de Commissions Nationales de Planification (CNP) et des Comités, et la DNP y joue le rôle de secrétariat et est le président de la commission développement et population. Le cadre stratégique n'est fonctionnel qu'au niveau central. En outre, dans son rôle de suivi et de coordination auprès des acteurs et parties prenantes, la DNP dispose d'une base de données qui n'est pas exhaustive.

Dans l'optique de remédier à ces insuffisances de coordination et de suivi et d'évaluation, l'équipe d'évaluation recommande de :

- élaborer un rapport annuel d'exécution du plan d'action de la PNP ;
- produire un rapport de suivi annuel pour tous les secteurs d'activité ;
- mettre à jour la base de données en la rendant exhaustive.
- veiller au fonctionnement des CRPD
- veiller au fonctionnement du CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD ;
- instituer un cadre de coordination et de concertation entre les différents acteurs de mise en œuvre de la politique.

## **EFFICACITE OPERATIONNELLE :**

### **Question d'évaluation 8**

La mobilisation et l'utilisation des ressources ont-elles permis de mener des activités ?

### **Question d'évaluation 9**

Les activités programmées pour l'amélioration du capital humain, l'autonomisation économique des filles et des femmes ainsi que la promotion de l'emploi des jeunes ont -elles été effectivement réalisées dans les délais et budgets prévus ?

### **Question d'évaluation 10**

Les objectifs assignés à la PNP ont-ils été atteints ?

## **Résultats :**

La PNP révisée ne dispose pas de budget pour le financement de son plan d'action (2018-2022). Le coût prévisionnel de ce plan a été déterminé sur la base des inscriptions budgétaires propres aux différentes structures impliquées dans la mise en œuvre.

Il est estimé à 27,250 milliards dont 50% pour l'Etat, 35% pour les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et 15% pour les Collectivités Territoriales (source : document PNP, P.110).

L'équipe d'évaluation n'a obtenu aucun document indiquant le niveau d'exécution de ce coût prévisionnel. Par conséquent il est difficile, voire impossible, de donner le niveau de mobilisation des ressources destinées à la mise en œuvre de ce plan d'action. En effet l'équipe s'attendait à un

rapport de suivi des activités menées d'année en année jusqu'à la fin du quinquennat. In fine, il est impossible de connaître le niveau des activités réalisées. De plus, certains PTF interviennent sur le terrain sans que cela soit prévu dans le plan d'actions et également inconnu des acteurs étatiques de la PNP.

L'équipe d'évaluation a constaté que durant les cinq (5) années de mise en œuvre du plan d'action (2018-2022) de la PNP révisée, la DNP n'a pas donné un montant des prévisions budgétaires au niveau de toutes les structures impliquées ainsi que les montants des dépenses effectuées. Elle a aussi constaté que la mobilisation et l'utilisation des ressources ne permettent pas de mener toutes les activités.

On note aussi la non-réalisation des activités prévues en raison de la coupe budgétaire qui s'explique par la crise multidimensionnelle au Mali et aussi l'arrêt du financement de certains partenaires.

Quant aux activités réalisées dans le cadre de l'amélioration du capital humain, de l'autonomisation économique des filles et des femmes, elles ont varié d'un secteur à un autre allant de peu satisfaisant à satisfaisant.

De 2018 à 2022, la Direction Nationale de la Population (DNP) et ses démembrements (DRPSIAP-SLPSIAP) ont eu à réaliser des activités de renforcement de capacité, de sensibilisation et de dissémination, mais le niveau de réalisation qui est de 24%, soit 73 activités, reste peu satisfaisant.

A titre illustratif des activités réalisées, on peut citer : la dissémination de la PNP au niveau Région, la sensibilisation des leaders religieux, la société civile, les médias sur les défis démographiques.

Pour le secteur de la promotion de la femme, les activités réalisées ont porté essentiellement sur la sensibilisation, le renforcement de capacités des femmes en techniques d'AGR, leur dotation en intrants, matériels et appui financier. A titre illustratif, de 2019 à 2022, quatre mille cinq cent vingt-trois (4 523) dont 2 444 filles, 1 742 femmes, 249 garçons et 88 hommes ont bénéficié des activités dans le cadre de leur autonomisation.

Et aussi de 2018 à 2022, le FAFE a réalisé 22 activités dans le cadre de l'autonomisation des filles et des femmes, de la dotation en matériels et équipements de production aux groupements de femmes, d'octroi de prêts aux promotrices de PMI/PME/AGR, à travers la BNDA.

Les activités réalisées dans le cadre de la scolarisation des filles de 2018 à 2022 portent essentiellement sur la sensibilisation de la réduction des barrières néfastes à la scolarisation des filles, sur le mariage des enfants (précoces), de formation des agents SCOFI sur les VBG, de remise de vélos aux filles des écoles partenaires de SWEED et d'octroi de bourse Maman et de cours de remédiation aux filles pour leur faciliter l'accessibilité à l'école. Si au niveau central toutes les activités de la SCOFI sont réalisées, il n'en est pas de même pour certains CAP et AE.

Au titre de l'emploi et de la formation professionnelle, l'équipe s'est focalisée sur les régions de Koulikoro, Ségou et Sikasso. Dans ces localités, les activités réalisées sont essentiellement basées sur la formation par apprentissage ou tutorat dans les ateliers et champs-écoles (AE, Centres d'Expérimentation-C. E), de type dual, la formation initiale qualifiante (FIQ)

dans les CFP publics et privés, la formation continue et les renforcements de capacités des acteurs de mise en œuvre et des actifs de l'économie. Pour la promotion de l'emploi, des kits de démarrage ont été donnés aux apprenants et la facilitation de l'accès aux crédits.

Dans le domaine de la santé, les activités ont été réalisées au niveau de la Direction Générale de la Santé et ses démembrements qui sont entre autres : le renforcement de la chaîne d'approvisionnement et de distribution des produits SRMINN, le soutien des programmes de vaccination, de consultations prénatales et de sensibilisation pour la réduction de la morbidité, de la mortalité infantile, juvénile, maternelle, néonatale ainsi que la malnutrition des enfants de moins de 5 ans, le renforcement et l'utilisation des services de santé de la reproduction en particulier par les femmes, les adolescents et les jeunes.

Du côté de l'ONASR, les activités menées sont : la formation des formateurs des Régions de : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et le district de Bamako, l'organisation d'un atelier pour l'intégration de la PF dans la Campagne Nationale pour la promotion de la planification familiale. En outre l'Office National de la Santé de la Reproduction (ONASR) a déployé des sages-femmes au niveau des centres de santé communautaire avec l'appui des partenaires (UNFPA et SWEDD).

Le projet SWEDD aussi a pris plusieurs dispositions qui lui ont permis de réaliser des activités dans les domaines de la santé, de la reproduction, de la scolarisation des filles et de l'autonomisation des filles et des femmes.

Au titre de l'autonomisation de la femme et de la fille du projet SWEDD, on peut citer : les activités d'embouches bovines, ovines et 49 filles déscolarisées ont été formées aux métiers traditionnellement réservés aux hommes.

Dans le domaine du développement social, les activités réalisées sont essentiellement l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables à travers les activités génératrices de revenus, les programmes de vaccination, l'appui financier et la scolarisation des filles et leurs insertions.

Au titre de la gestion des flux migratoires, les activités réalisées sont entre autres l'assistance aux migrants par l'initiation des projets d'insertion, 400 à 500 personnes ont été installées dans des activités génératrices de revenus. En outre, le département en charge de cette question a créé un centre d'accueil des migrants et a réalisé des formations sur la collecte, le traitement et l'analyse des données migratoires.

Tous les acteurs sont unanimes que tous les objectifs de la PNP n'ont pas été atteints faute de ressources. Selon la DNP, le niveau de mobilisation des ressources pour financer les activités s'élève à 10,2% du montant prévu dans le plan d'action de la PNP.

L'équipe d'évaluation n'a pas obtenu des éléments permettant de mesurer l'atteinte des objectifs assignés à la PNP. En effet elle n'a pu pas rapprocher les activités réalisées aux objectifs assignés à la PNP.

Par ailleurs, le financement de la PNP est fortement dépendant des PTF qui n'ont pas répondu favorablement à cause de la crise multidimensionnelle que traverse le pays.

En outre tous les objectifs n'ont pas été atteints à cause de la méconnaissance totale du mode d'exécution de la PNP.

Au vu de tout ce qui précède, l'équipe d'évaluation recommande au Ministre chargé de la population de :

- veiller à l'existence de dotation budgétaire relative aux actions à mener par les structures impliquées dans la mise en œuvre du plan d'action de la PNP.
- renforcer le dispositif de la PNP afin d'améliorer la mobilisation et la mise à disposition efficace des financements ;
- veiller à une large dissémination de la PNP.

## **EFFETS :**

### **Question d'évaluation 11**

Dans quelle mesure la mise en œuvre de la PNP a-t-elle permis l'utilisation des services sociaux de base par les populations ?

### **Question d'évaluation 12**

La mise en œuvre de la PNP a-t-elle permis l'amélioration des conditions d'accessibilités financières des femmes et des filles ?

### **Question d'évaluation 13**

Dans quelle mesure la mise en œuvre de la PNP a-t-elle permis la baisse du taux de natalité et de la mortalité maternelle, infantile et néonatale ?

### **Question d'évaluation 14**

La mise en œuvre de la PNP a-t-elle permis un suivi rigoureux de l'évolution du dividende ?

### **Question d'évaluation 15**

Dans quelle mesure la PNP a-t-elle permis la maîtrise de la croissance démographique pour l'atteinte du Dividende Démographique ?

## **Résultats :**

Dans le cadre de la PNP révisée, l'utilisation des services de santé de la reproduction a été renforcée par l'approvisionnement et la distribution des produits SRMINN et au soutien des programmes de vaccination et de consultations prénatales. A cet effet, l'équipe d'évaluation a recueilli un certain témoignage : « j'ai bénéficié du programme PF au CSREF après ma césarienne je me suis fait poser un implant appelé jadelle »

« J'ai constamment utilisé les PF au niveau des CSREF, tous mes accouchements sont des césariennes ». Ce renforcement de l'utilisation des services de santé est soutenu par le recrutement des sages-femmes, la sensibilisation, la validation du kit césarienne, et la prise en charge gratuite et holistique des VBG.

Aussi, l'analyse des données collectées auprès des acteurs et des bénéficiaires permet de soutenir que la mise en œuvre de la PNP a contribué à une plus grande utilisation des services de santé par les populations.

La majorité rencontrée fréquente les centres de santé, elle a observé des changements tels que : la présence de plus de sages-femmes qualifiées (523 sages-femmes recrutées par le projet SWEDD) ainsi que l'amélioration des prestations fournies.

Par contre, l'utilisation des services de santé par les femmes et les jeunes n'est pas effective dus à l'absence de gratuité des produits et prestations fournies par les structures de santé.

Grâce à ces différents efforts réalisés, on assiste à une baisse de la natalité et à une diminution de la mortalité infantile et néonatale. Toutefois, cette contribution demeure assez faible et les effets produits sont très peu perceptibles. L'évolution des taux de natalité et de mortalité maternelle, infantile et néonatale se mesure sur la base de l'Enquête Démographique de la Santé du Mali (EDSM) dont le dernier date de 2018, année de démarrage du Plan d'action de la PNP et qui prend fin en 2022. L'équipe d'évaluation n'est donc pas en mesure de se prononcer sur l'impact de la PNP sur les taux de natalité, de mortalité, maternelle, de mortalité infantile et de mortalité néonatale, car les données de 2022 ne sont pas disponibles pour le moment.

En effet la dernière EDSM6 de 2018 indiquait :

- taux brut de natalité de 40,9 pour mille,
- taux de mortalité maternelle de 325 pour 100 000 naissances vivantes,
- taux de mortalité infantile de 54 pour 1 000 naissances vivantes,
- taux de mortalité néonatale de 33 pour 1 000 naissances vivantes.

Au niveau de l'emploi et de la formation, on peut citer : la facilitation de l'accès aux crédits au profit des jeunes et des femmes rurales pour leur insertion socioéconomique et des activités d'insertion et de réinsertion des femmes, des filles, et des migrants.

La PNP a effectivement eu des effets positifs sur l'employabilité des bénéficiaires à travers le renforcement de la capacité des jeunes et des femmes. Les formations professionnelles ont ainsi permis à plusieurs bénéficiaires d'être professionnellement insérés dans les métiers, contribuant ainsi à la croissance avec des bénéficiaires qui ont pu s'installer à leur propre compte. Selon les acteurs, l'insertion socio-professionnelle a permis de créer des emplois (mise en place d'AGR) pour les femmes. Elles n'ont malheureusement pas pu générer des ressources suffisantes permettant un changement de condition de vie de la population cible. Les besoins essentiels couverts par les revenus de ces AGR sont : la santé, l'alimentation, l'habillement, le logement et la scolarité. Toutefois, ces effets positifs doivent être nuancés dans la mesure où la proportion d'emplois créés est tellement infime qu'elle est insuffisante pour réduire significativement le taux de chômage qui reste toujours élevé malgré les nombreuses années de mise en œuvre de la politique.

On note une amélioration des conditions d'accessibilités financières des femmes et des filles grâce au FAFE à travers trois guichets :

- entrepreneuriat féminin,
- leadership féminin,

- participation politique et la réinsertion socioéconomique des enfants en situation difficile.

Quant au projet SWEDD, il responsabilise les femmes et les filles dans les cultures maraichères et facilite l'installation des filles déscolarisées du niveau BAC ou DEF dans les métiers habituellement réservés aux hommes.

Pour la capture du dividende démographique, elle se mesure à partir d'un indicateur appelé « Indicateur de Mesure du Dividende Démographique » ou « DDMI, elle survient lorsque la baisse du taux de natalité entraîne des changements dans la distribution par âge d'une population. Cependant, les acteurs affirment ne pas disposer de données pour faire l'analyse de la capture du dividende démographique. Le bénéfice du dividende démographique n'est pas automatique. Il nécessite, en plus de la transition démographique, des investissements massifs et intégrés en matière de développement du capital humain et d'emplois des jeunes et des femmes.

Autrement dit, la capture du dividende démographique permet d'accélérer la croissance économique en tirant profit de la croissance démographique.

L'indicateur de mesure Dividende Démographique ou DDMI au Mali en 2022 selon l'ONDD était de 33% ce qui est très faible pour la capture du Dividende Démographique.



## 1. INTRODUCTION :

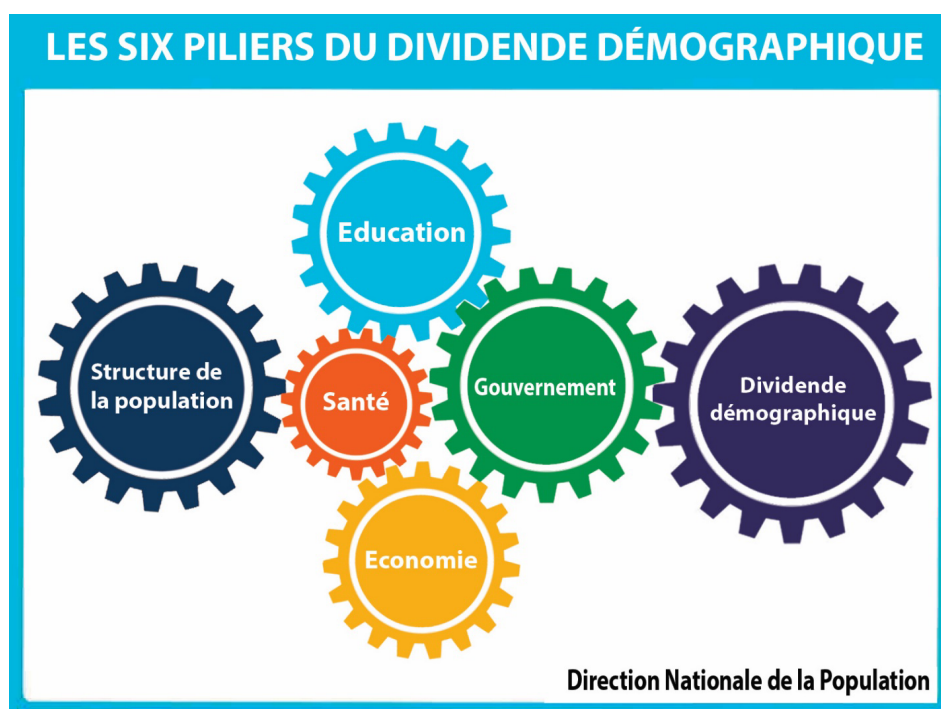
### 1.1 Politique Nationale de Population (PNP)

1. Le Mali s'est doté le 8 Mai 1991 de sa première Déclaration de Politique de Population (DPP) qui a constitué le premier cadre de référence théorique ayant permis pendant plusieurs années d'orienter les programmes de population/développement mis en œuvre sur le territoire national. Cette Politique Nationale de Population (PNP) visait 10 objectifs dont la première priorité était la maîtrise de la croissance démographique en contribuant à la maîtrise progressive de la fécondité.
2. Cette politique a fait l'objet d'une première évaluation en 2001 et actualisée en 2003. Une seconde évaluation a été faite en 2014, après une période de mise en œuvre (2004-2014) à travers deux programmes quinquennaux: le Programme d'Investissements Prioritaires en matière de Population (PIPP): 2004-2008 et le Programme d'Actions et d'Investissements Prioritaires en matière de Population (PAIPP): 2010-2014, programmes déclinés en deux niveaux: un niveau national présentant les grandes orientations et un niveau régional correspondant aux Programmes Régionaux des huit régions du Mali et du District de Bamako.
3. Les enseignements tirés de la mise en œuvre de la politique révisée en 2003, l'apparition de concepts nouveaux et de préoccupations nouvelles au plan national et international notamment, le phénomène nouveau connu sous le nom de « dividende démographique », la révision du Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2007-2011 devenu Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2016-2018) justifient l'actualisation pour la deuxième fois de la PNP et l'élaboration de son nouveau plan d'action pour la période 2018-2022 qui s'est fixé comme objectif général, l'atteinte du dividende démographique via la maîtrise de la croissance démographique.
4. En effet, elle a changé d'orientation en se concentrant non plus sur la réduction de la fécondité comme première priorité telle qu'indiquée dans la PNP de 1991, mais sur l'amélioration de la qualité de vie à travers l'augmentation des niveaux de scolarisation et d'alphabétisation fonctionnelle en particulier de la jeune fille et de la femme et accessoirement, la maîtrise de la croissance démographique.
5. Au niveau institutionnel, la PNP a connu trois (3) types de dispositifs institutionnels de coordination et de suivi-évaluation :
  - de 1993 à 2000, le Conseil National de Coordination des Programmes de Population (CONACOPP) et ses antennes au niveau des Régions, du District de Bamako, des Cercles, des Communes et des Arrondissements créées par Arrêté interministériel du Ministre chargé du Plan et du Ministre chargé de l'Administration Territoriale, constituaient les instruments de coordination et de suivi-évaluation du premier programme de la PNP.

- de 2000 à 2003, la Cellule Nationale de Coordination des Programmes de Population (CENACOPP), composée de trois (3) organes, a remplacé le CONACOPP pour assurer la coordination et le suivi-évaluation des projets et programmes de population.
6. Les différences évoquées ci-dessus entre les différents programmes de la PNP ne se situent pas seulement au niveau des objectifs, les dispositifs institutionnels et organisationnels diffèrent également.
  7. La Direction Nationale de la Population a été créée en 2004 en remplacement de la CENACOPP.

La Direction Nationale de la Population a pour mission d'élaborer les éléments de la Politique Nationale de Population et d'assurer le suivi de sa mise en œuvre. A cet effet, elle est appelée à jouer un rôle stratégique dans le dispositif national de planification et de formulation des politiques publiques.

8. Le document de PNP prend en compte les recommandations formulées lors de l'évaluation de la mise en œuvre de ses précédentes versions. Il prend en compte également les résultats tirés du rapport national sur le Dividende Démographique dont la capture peut être accélérée par la mise en œuvre de politiques publiques orientées entre autres vers l'amélioration du capital humain, l'autonomisation économique des filles et des femmes et l'emploi.
9. Ce document est le fruit d'une large concertation couronnée par la tenue d'un atelier de validation technique qui a réuni les acteurs clés du domaine de la population et un atelier national de validation politique entre intervenants étatiques et non étatiques (Collectivités Territoriales, secteur privé, Organisations de la Société Civile). Il est assorti d'un plan d'action, pour son opérationnalisation à l'horizon temporel 2018-2022.
10. La finalité du document est l'atteinte du dividende démographique qui repose sur six (6) piliers à savoir : la structure de la population, la santé, l'éducation, l'économie, la gouvernance et le dividende démographique. Le schéma ci-dessous en donne l'illustration :



11. La budgétisation du plan d'action de la PNP révisée s'est faite à partir de l'attribution des coûts aux interventions prioritaires identifiées. Le coût prévisionnel total est estimé à 27,250 milliards de FCFA. Le tableau ci-dessous retrace la répartition du budget par source de financement :

Tableau : coût prévisionnel total par source de financement.

Source de financement	Montants en millions de FCFA	Part dans le coût global
Etat	13 625	50%
Partenaires Techniques et Financiers	9 537,5	35%
Collectivités Territoriales, Secteur Privé et Société Civile	4 087,5	15%
<b>TOTAL</b>	<b>27 250</b>	<b>100%</b>

Source : Document PNP, page 110.

## 1.2. Gouvernance la PNP

12. Le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (MUHDATP) est chargé de la coordination de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population, veillera, en relation avec les autres, à l'incorporation des éléments de la Politique Nationale de Population dans les programmes de développement.

13. Au niveau national, la Direction Nationale de la Population (DNP) créée par l'Ordonnance n°04-010/P-RM du 25 mars 2004 modifiée par la Loi n° 04-022/ P-RM du 18 juillet 2004 est chargée de la coordination intersectorielle. La DNP dispose de points focaux dans toutes les entités impliquées dans la mise en œuvre du plan d'action (2018-2022) de la PNP révisée.

14. Au niveau régional et subrégional, les Directions Régionales de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP), et les démembrements SLPSIAP, SCPSIAP, à travers les Comités Régionaux, Locaux et Communaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD) et les Agences de Développement Régional participeront à l'élaboration des programmes régionaux de Population et veilleront à leur coordination et à leur suivi-évaluation.

15. A cela il faut ajouter la mise en place d'un dispositif de mécanisme de coordination et de suivi-évaluation permettant une gestion transparente et performante des activités à réaliser dans le cadre de la PNP révisée.

## 1.3. Objectifs de la PNP

16. L'objectif général de la PNP est de « Contribuer à l'atteinte du Dividende Démographique via l'accélération de la Transition Démographique ».

17. Cet objectif général est décomposé en cinq (05) objectifs spécifiques :

- accélérer la transition démographique pour une meilleure exploitation du potentiel du Dividende Démographique ;
- renforcer la qualité du capital humain des femmes et les filles ;
- soutenir l'amélioration de la gouvernance des politiques éducative, économique et sociale ;
- renforcer les stratégies de Communication pour le Changement Social et Comportemental ;
- renforcer la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population.

Une diversité d'acteurs intervient dans la politique afin d'en faciliter ses actions : l'État, les Collectivités Territoriales, les Partenaires Techniques et Financiers et les Communautés.

#### **1.4. Contexte de la commande**

18. En vertu de l'article 2 de la Loi n°2021-069 du 23 décembre 2021 l'instituant, le Vérificateur Général peut, de sa propre initiative, procéder à des missions d'évaluation des politiques publiques.

#### **1.5. Mandat et Habilitation**

19. Par Pouvoirs n°044/2023/BVG du 04 septembre 2023 et en vertu des dispositions de l'article 2 de la Loi n°2021-069 du 23 décembre 2021 l'instituant, le Vérificateur Général a initié la présente évaluation de la Politique Nationale de Population (PNP)
20. La présente mission, a mandat d'évaluer l'état de mise en œuvre du plan d'action (2018 - 2022) de la PNP révisée.

## **2. METHODOLOGIE :**

### **2.1. Théorie du changement de la Politique Nationale de Population révisée - Plan d'action (2018 - 2022)**

21. La théorie du changement est une représentation schématisée du plan d'action de la politique nationale de population qui doit aboutir à une amélioration des conditions de vie de la population. Pour atteindre cet objectif, l'État a mis en place un certain nombre d'activités telles que :

- la mise à disposition du personnel sanitaire de qualité ;
- la création d'une ligne budgétaire pour la Planification familiale (PF) ;
- le renforcement de l'engagement communautaire et la lutte contre le mariage des enfants et des grossesses précoces ;
- la distribution des produits SRMINN, le soutien des programmes de vaccination et de consultations prénatales ;
- la réinsertion des filles et des femmes déscolarisées et non scolarisées ;
- le renforcement de leurs capacités techniques et économiques à travers la création d'emplois ;
- le financement des PME et PMI, les dispositifs d'auto-emploi et l'accès équitable aux emplois et à la prise de décision ;
- l'élaboration des stratégies de communication pour le changement social et comportemental ;
- le renforcement du dispositif institutionnel de coordination et de suivi évaluation de la PNP.

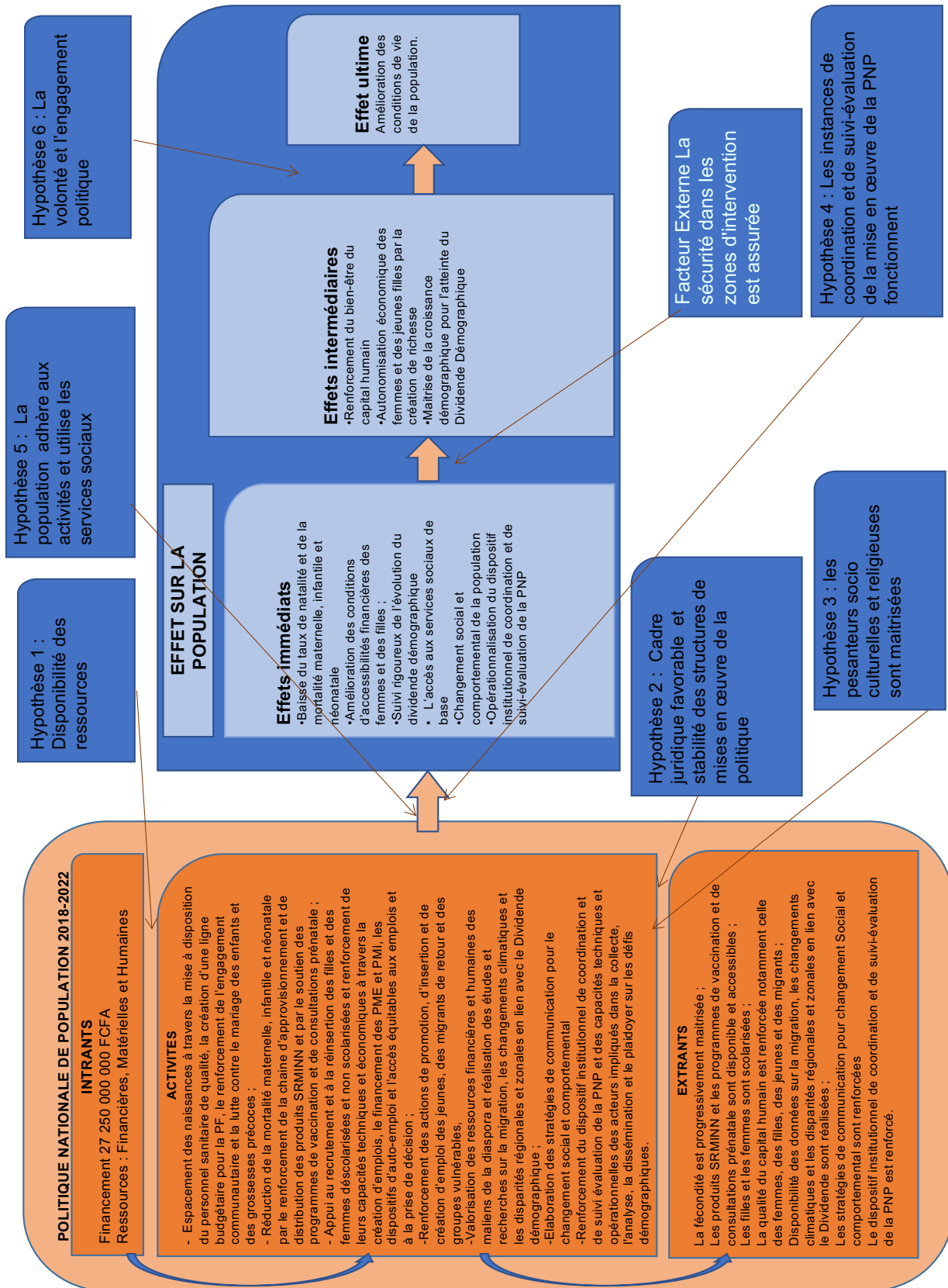
22. Ces activités si elles sont réalisées permettront d'avoir :

- l'accès aux produits SRMINN et aux programmes de vaccination et de consultations prénatales ;
- l'amélioration du niveau de scolarisation et d'alphabétisation des filles et des femmes ;
- le renforcement de la qualité du capital humain, notamment celle des femmes, des filles, des jeunes et des migrants ;
- la disponibilité des données sur la migration, les changements climatiques et les disparités régionales et zonales en lien avec le Dividende ;
- les stratégies de communication pour le changement social et comportemental ;
- l'insertion socioprofessionnelle des femmes, des filles et des jeunes ;
- la réinsertion et la prise en charge des groupes vulnérables et des migrants de retour ;
- l'opérationnalisation du mécanisme de coordination et de suivi-évaluation de la PNP.

23. Cependant pour que ces extrants produisent des effets il faut une disponibilité des ressources (humaines, financières et matérielles), un

cadre juridique adéquat, et une adhésion de la population aux activités qui sont menées en leur faveur.

24. Les effets attendus se décomposent en effets immédiats, intermédiaires et ultimes. Les effets immédiats concernent l'amélioration de l'utilisation des services de santé et des conditions d'accessibilité financières et la réduction de la vulnérabilité de la population face aux crises sociales. Ultimement les conditions de vie de la population seront améliorées.



## 2.2. Questions d'évaluation

25. A l'issue d'une analyse de l'évolution de la PNP et des axes stratégiques du plan quinquennal 2018-2022, certaines préoccupations ont donné naissance à de grands thèmes d'évaluation, ainsi qu'il suit :

### 26. PERTINENCE

La pertinence dans le cadre de cette évaluation vise à savoir dans quelle mesure les objectifs visés par la PNP correspondent aux besoins de la population bénéficiaire.

- Les objectifs fixés par la PNP sont-ils en adéquation avec les problèmes et besoins de la population ?
- Les projets et programmes d'autonomisation économique des femmes et des filles dans le cadre de la mise en œuvre de la PNP répondent-ils aux besoins de la population ?
- Les mesures permettant la capture du dividende démographique sont-elles en adéquation avec les besoins de la population ?

### 27. GOUVERNANCE

La gouvernance dans le cadre de cette évaluation vise à savoir si les instances de coordination et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la PNP jouent pleinement leurs rôles.

- Le Mécanisme de coordination et de suivi-évaluation de la PNP a-t-il permis une meilleure mise en œuvre des activités planifiées ?
- La DNP assure-t-elle son rôle de suivi et de coordination auprès des acteurs et parties prenantes ?
- Tous les organes de coordination et de suivi-évaluation de la PNP sont-ils mis en place et sont-ils fonctionnels ?
- Les structures de coordination régionales (CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD DRPSIAP) jouent-elles leurs rôles d'orientation, d'évaluation et de suivi de la PNP ?

### 28. EFFICACITE OPERATIONNELLE

La PNP doit permettre l'amélioration des conditions de vie de la population à travers la réalisation des activités.

- La mobilisation et l'utilisation des ressources ont-elles permis de mener des activités ?
- Les activités programmées pour l'amélioration du capital humain, l'autonomisation économique des filles et des femmes ainsi que la promotion de l'emploi des jeunes ont-elles été effectivement réalisées dans les délais et budgets prévus ?
- Les objectifs assignés à la PNP ont-ils été atteints ?

### 29. EFFETS

La mesure dans laquelle la PNP a apporté des changements dans la vie de la population.

- Dans quelle mesure la mise en œuvre de la PNP a-t-elle permis l'utilisation des services sociaux de base par les populations ?

- La mise en œuvre de la PNP a-t-elle permis l'amélioration des conditions d'accessibilités financières des femmes et des filles ?
- Dans quelle mesure la mise en œuvre de la PNP a-t-elle permis la baisse du taux de natalité et de la mortalité maternelle, infantile et néonatale ?
- La mise en œuvre de la PNP a-t-elle permis un suivi rigoureux de l'évolution du dividende ?
- Dans quelle mesure la PNP a-t-elle permis la maîtrise de la croissance démographique pour l'atteinte du Dividende Démographique ?



## 2.3. Matrices d'évaluation

30. Les questions d'évaluation identifiées sont analysées dans une matrice d'évaluation ci-dessous, avec indication pour chaque question, des variables, des indicateurs, des méthodes et sources de données ainsi que des méthodes de mesures des effets ou devis.

<b>Les objectifs fixés par la PNP sont-ils en adéquation avec les problèmes et besoins de la population ?</b>				
<b>Variable à l'étude</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Méthode de collecte de données</b>	<b>Source des données</b>	<b>Devis de mesure</b>
Activités : Adéquation entre les objectifs de la PNP et les problèmes et besoins de la population	Niveau de satisfaction de la population cible	Revue documentaire Observations Entretiens Sondage	PNP, Base de données de la DNP, les acteurs et responsables de la PNP (DN, DR, collectivités, SL) Échantillon des bénéficiaires	-
<b>Les projets et programmes d'autonomisation économique des femmes et des filles dans le cadre de la mise en œuvre de la PNP répondent-ils aux besoins de la population?</b>				
<b>Variable à l'étude</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Méthode de collecte de données</b>	<b>Source des données</b>	<b>Devis de mesure</b>
Activités : Adéquation entre les projets programmes de la PNP et les besoins	Niveau de satisfaction de la population cible	Revue documentaire Observations Entretiens Sondage	PNP, Base de données de la DNP, les acteurs et responsables de la PNP (DN, DR, collectivités, SL) Échantillon des bénéficiaires	-
<b>Les mesures permettant la capture du dividende démographique sont-elles en adéquation avec les besoins de la population?</b>				
<b>Variable à l'étude</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Méthode de collecte de données</b>	<b>Source des données</b>	<b>Devis de mesure</b>
Activités : Adéquation capture du dividende démographique et les besoins de la population	Niveau de satisfaction de la population cible	Revue documentaire Observations Entretiens Sondage	PNP, Base de données de la DNP, les acteurs et responsables de la PNP (DN, DR, collectivités, SL) Échantillon des bénéficiaires	-
<b>Le mécanisme de suivi et de coordination de la PNP a-t-il permis une meilleure mise en œuvre des activités planifiées ?</b>				

Variable à l'étude	Indicateurs	Méthode de collecte de données	Source des données	Devis de mesure
Activités : Réalisation des missions de suivi et de coordination ; Opérationnalisation des structures de coordination (CNPS, CRPD DNP, DRPSIAP, CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD)	Taux de réalisation des missions de suivi, Nombre de réunions tenues, Nombre de rapports produits,	Revue documentaire Observations Entretiens semi-dirigés	Documents Acteurs de mise en œuvre (DN, DR, collectivités, SL) et bénéficiaires	-

***La DNP assure-t-elle son rôle de suivi et de coordination auprès des acteurs et parties prenantes ?***

Variable à l'étude	Indicateurs	Méthode de collecte de données	Source des données	Devis de mesure
Activités : Réalisation des missions de suivi et de coordination	Taux de réalisation des missions de suivi, Nombre de réunions tenues, Nombre de rapports produits,	Revue documentaire Observations Entretiens semi-dirigés	Documents Acteurs de mise en œuvre (DN, DR, collectivités, SL) et bénéficiaires	-

***Tous les organes de coordination et de suivi-évaluation de la PNP sont-ils mis en place et sont-ils fonctionnels ? ?***

Variable à l'étude	Indicateurs	Méthode de collecte de données	Source des données	Devis de mesure
Activités : Opérationnalisation des structures de coordination (CNPS, CRPD DNP, DRPSIAP, CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD)	Taux de réalisation des missions de suivi, Nombre de sessions tenues, Nombre de rapports ou PV produits	Revue documentaire Observations Entretiens semi-dirigés	Documents Acteurs de mise en œuvre (DN, DR, collectivités, SL) et bénéficiaires	-

***Les structures de coordination régionales (CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD DRPSIAP) jouent-elles leurs rôles d'orientation, d'évaluation et de suivi de la PNP ?***

Variable à l'étude	Indicateurs	Méthode de collecte de données	Source des données	Devis de mesure
Activités : Fonctionnement des structures régionales (CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD, DRPSIAP)	Taux de réalisation des missions de suivi, Nombre de sessions tenues, Nombre de rapports produits	Revue documentaire Observations Entretiens semi-dirigés	Documents Acteurs de mise en œuvre (DN, DR, collectivités, SL) et bénéficiaires	-

**La mobilisation et l'utilisation des ressources ont-elles permis de mener des activités ?**

Variable à l'étude	Indicateurs	Méthode de collecte de données	Source des données	Devis de mesure
Intrants et activités : disponibilité et utilisation des ressources	Taux de mobilisation des ressources  Délai de mobilisation des ressources, Taux de réalisation des activités,	Revue documentaire Entretiens semi-dirigés	Documents Acteurs de mise en œuvre (DFM, DN, DR, collectivités, SL)	-

**Les activités programmées pour l'amélioration du capital humain, l'autonomisation économique des filles et des femmes ainsi que la promotion de l'emploi des jeunes ont -elles été effectivement réalisées dans les délais et budgets prévus ?**

Variable à l'étude	Indicateurs	Méthode de collecte de données	Source des données	Devis de mesure
Intrants et activités : Réalisation des activités programmées dans le délai et budget prévu	Taux de réalisation des activités; Délai de mobilisation des ressources, Taux de mobilisation des ressources	Revue documentaire Entretiens semi-dirigés	Documents Acteurs de mise en œuvre (DFM, DN, DR, collectivités, SL)	-

**Les objectifs assignés à la PNP ont-ils été atteints ?**

Variable à l'étude	Indicateurs	Méthode de collecte de données	Source des données	Devis de mesure
Extrants : Disponibilité des Programmes de scolarisation des filles, de PF et de vaccination Renforcement de capacité L'employabilité des femmes et des jeunes	TBS, TBA, TA des filles, Nbre de sessions de formation organisées % d'emplois créés en faveur des femmes Taux de disponibilité et couverture des produits SRMIIN	Revue documentaire Entretiens semi-dirigés	Plan d'action de la PNP, RAP, les rapports d'activités, les RSD, les DDMI Bénéficiaires	-

***Dans quelle mesure la mise en œuvre de la PNP a-t-elle permis l'utilisation des services sociaux de base par les populations ?***

<b>Variable à l'étude</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Méthode de collecte de données</b>	<b>Source des données</b>	<b>Devis de mesure</b>
Effets immédiats: Utilisation des services sociaux de Base	Nombre de populations utilisant les services sociaux de base Degré d'accessibilité	Revue documentaire Entretiens semi-dirigés Sondage	Documents Acteurs du développement social Bénéficiaires	Outcome harvesting

***La mise en œuvre de la PNP a-t-elle permis l'amélioration des conditions d'accessibilités financières des femmes et des filles ?***

<b>Variable à l'étude</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Méthode de collecte de données</b>	<b>Source des données</b>	<b>Devis de mesure</b>
Effets immédiats : Amélioration des conditions d'accessibilité financière des femmes et des filles	Niveau de satisfaction, niveau des revenus des femmes et des filles	Revue documentaire Entretiens semi-dirigés Sondage	Documents Bénéficiaires	Outcome harvesting

***Dans quelle mesure la mise en œuvre de la PNP a-t-elle permis la baisse du taux de natalité et de la mortalité maternelle, infantile et néonatale ?***

<b>Variable à l'étude</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Méthode de collecte de données</b>	<b>Source des données</b>	<b>Devis de mesure</b>
Effets immédiats : la baisse du taux de natalité et de la mortalité maternelle, infantile et néonatale	Taux de mortalité, taux de natalité, taux de prévalence contraceptive	Revue documentaire Observations Entretiens semi-dirigés	Documents Acteurs de mise en œuvre (DN, DR, collectivités, SL) et bénéficiaires	-

### La mise en œuvre de la PNP a-t-elle permis un suivi rigoureux de l'évolution du dividende ?

Variable à l'étude	Indicateurs	Méthode de collecte de données	Source des données	Devis de mesure
Effets immédiats : Suivi rigoureux de l'évolution du dividende	Couverture de la dépendance économique, qualité du cadre de vie, transition de la pauvreté, développement du capital humain élargi, les réseaux et territoires	Revue documentaire Entretiens semi-dirigés Sondage	Documents DNP ONDD Bénéficiaires	Outcome harvesting

### Dans quelle mesure la PNP a-t-elle permis la maîtrise de la croissance démographique pour l'atteinte du Dividende Démographique ?

Variable à l'étude	Indicateurs	Méthode de collecte de données	Source des données	Devis de mesure
Effets intermédiaires : Accélération de la transition démographique	Taux de mortalité, taux de natalité, taux de prévalence contraceptive	Revue documentaire Observations Entretiens semi-dirigés	Documents Acteurs de mise en œuvre (DN, DR, collectivités, SL) et bénéficiaires	-

## 2.4. Détails techniques de l'évaluation

31. L'équipe d'évaluation a collecté des données et les a analysé pour mettre en œuvre la stratégie d'évaluation décrite dans la matrice. Des détails techniques de cette méthodologie sont présentés ci-dessous.

### 2.4.1. Entrevues préliminaires

L'équipe d'évaluation a rencontré le conseiller technique chargé des questions de population du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population désigné par le Secrétaire Général dudit Ministère ainsi que les responsables des structures impliquées dans la conception et la mise en œuvre du plan d'action (2018 – 2022) de la PNP révisée.

### 2.4.2. Analyse documentaire

32. La mission a procédé à une analyse des documents suivants :

- le document de la PNP révisée ;
- le document du mécanisme de coordination et de suivi-évaluation de la PNP ;
- la Feuille de route nationale « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant massivement dans la jeunesse » ;

- des rapports d'activités 2018 à 2022 de la DNP ;
- des rapports socio-démographiques de la DNP ;
- des rapports d'activités du Projet SWEDD, de la DPNF, de l'ONDD, de l'ONEF ;
- des rapports de l'ONASR, de la DGSHP et de la DNDS.

### **2.4.3. Enquêtes de terrain**

33. L'équipe d'évaluation a effectué des collectes de données sur terrain. Elle a choisi son échantillon en tenant compte de la réalisation effective des activités, de la situation sécuritaire du pays, de la disponibilité des ressources financières et de l'accessibilité géographique des zones à visiter. La sélection des activités retenues a été faite de façon aléatoire, ainsi les enquêtes de terrain se sont déroulées dans le District de Bamako, dans les villes de Koulikoro, Ségou et Sikasso.

Pour les sites avoisinant ces localités, les informations ont été collectées par téléphone auprès des deux catégories de cibles : d'une part les acteurs de mise en œuvre et d'autre part les bénéficiaires des activités du programme.

#### ***Les acteurs de mise en œuvre du Plan d'action de la PNP révisée.***

34. L'équipe d'évaluation s'est entretenue avec les acteurs de la mise en œuvre du plan d'action de la PNP révisée grâce à des entrevues semi-dirigées ou des questionnaires que la mission a utilisé en vue de collecter les données. Au nombre de 13, ces acteurs sont les responsables des entités suivantes :

- les Collectivités Territoriales ;
- la CPS/Coopération et Intégration ;
- la Direction des Finances et du Matériel du Ministère chargé de la Population ;
- la Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- la Direction Nationale du Développement social ;
- la Direction Nationale de l'Emploi ;
- la Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental ;
- la Direction Nationale de la Formation Professionnelle ;
- la Direction Nationale de la Promotion de la Femme ;
- le Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme ;
- l'Office National de la Santé de la Reproduction ;
- l'Observatoire National du Dividende Démographique ;
- le Projet SWEDD.

35. En plus de ces acteurs au niveau central, les questionnaires de collecte de données ont été adressés à leurs démembrés dans le District de Bamako, dans les régions de Koulikoro, de Ségou et de Sikasso. Ainsi, 56 questionnaires de collecte de données ont été envoyés et répondus dans les localités citées ci-dessus.

#### ***Les bénéficiaires des activités.***

36. La mission a procédé à des entretiens individuels, des appels téléphoniques, des envois de courriels et des groupes de discussion comprenant en moyenne 10 personnes. Sur la base de 49 questionnaires de collecte de données auprès des bénéficiaires, en lien avec des secteurs d'activités concernés par la mise en œuvre du plan d'action (2018-2022) de la PNP révisée, l'équipe d'évaluation a rencontré 350 bénéficiaires. Les questions posées étaient ouvertes avec la possibilité pour les répondants d'argumenter leurs réponses. Les groupes de discussion ont duré entre trente minutes et une heure.

#### **2.4.4. Méthode d'évaluation des effets**

37. La méthode d'évaluation appliquée par l'équipe est celle dite « Outcome harvesting » qui est utilisée pour identifier, décrire, vérifier et analyser les changements observables dans le comportement d'individus, groupes, communautés, organisations ou institutions.

38. L'équipe d'évaluation a observé les preuves de changements puis analysé le lien de causalité avec la PNP révisée. Les entrevues, questionnaires et analyses documentaires ont été réfléchis en amont pour démarrer directement par le recensement des changements effectifs puis de déterminer si et comment l'intervention a pu contribuer à cette nouvelle situation : quel a été le changement ? En quoi ce changement revêt-il une importance particulière ? En quoi l'intervention a contribué, directement ou indirectement à ce changement ?

#### **2.4.5. Limites aux travaux**

39. L'absence d'une sélection aléatoire pour les enquêtes de terrain et l'hétérogénéité des méthodes de collecte d'une partie des données (appels téléphoniques et envoi de questionnaires par courrier) aussi le nombre limité de zones visitées à cause de l'insécurité et de la crise multidimensionnelle n'ont pas permis de collecter des données primaires statistiquement représentatives. Ainsi, les résultats présentés ne pourraient être étendus à l'ensemble du territoire, notamment aux Régions du nord et du centre, où les actions de développement sont confrontées à des réalités différentes de celles que la mission a pu observer.

40. Les analyses des données primaires ont toutefois été corroborées par des visites de terrain qui ont permis d'approfondir les actions menées et de pouvoir apporter une réponse pertinente aux questions d'évaluation, malgré les limites de l'étude.

### 3. RESULTATS :

#### 3.1. Les résultats concernant la pertinence

##### 3.1.1. Identification des problèmes et besoins de la population

41. Ce résultat repose principalement sur la qualité de la phase de conception de la PNP. Il concerne la mesure dans laquelle les objectifs envisagés par la politique répondent correctement aux problèmes et aux besoins de la population.

Les questions traitées par l'équipe sont les suivantes :

*Les objectifs fixés par la PNP sont-ils en adéquation avec les problèmes et besoins de la population ?*

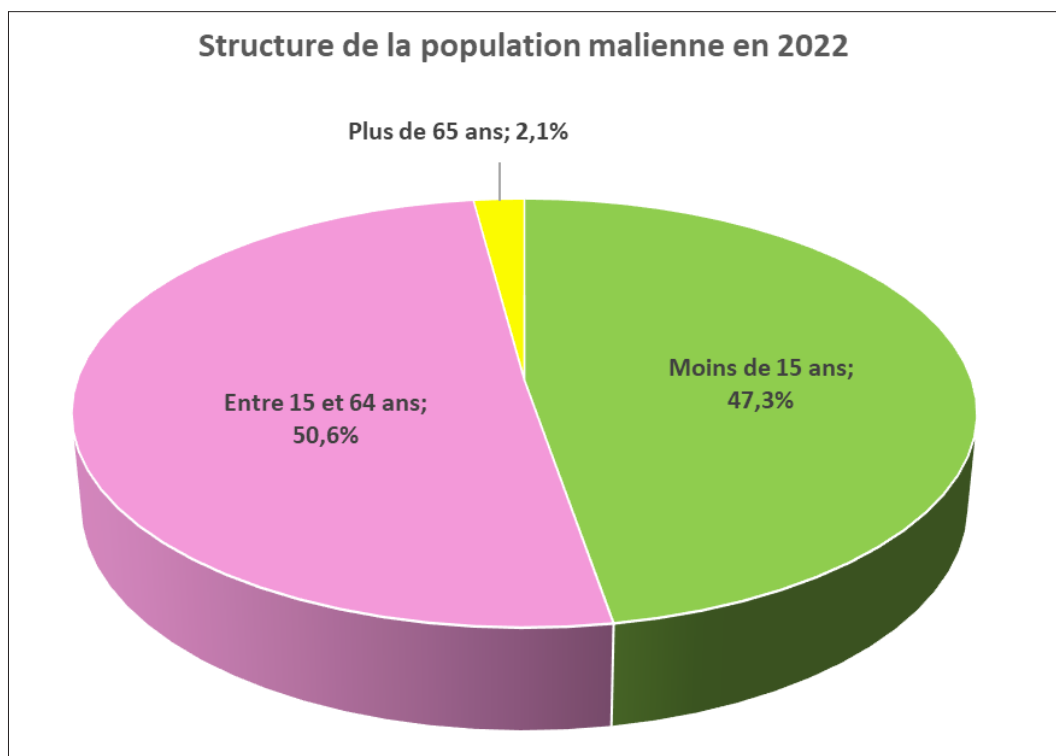
*Les projets et programmes d'autonomisation économique des femmes et des filles dans le cadre de la mise en œuvre de la PNP répondent-ils aux besoins de la population ?*

*Les mesures permettant la capture du dividende démographique sont telles en adéquation avec les besoins de la population ?*

42. Les acteurs de la conception de la PNP connaissent les problèmes et besoins de population.

43. Dans le domaine de la croissance démographique, on peut citer la structure de la population où l'extrême jeunesse est un défi à relever. En effet, en 2022, 47,3% de la population totale avait moins de 15 ans, les 15-64 ans représentaient 50,6% et les 65 ans, et plus 2,1% de la population totale.

44. Le graphique ci-dessous donne l'illustration :





45. Sur le plan de la santé et la protection sociale, on peut citer entre autres le manque du personnel sanitaire de qualité en milieu rural, le faible engagement communautaire pour la promotion de la Santé des Adolescents et des Jeunes (SAJ), le mariage des enfants et les grossesses précoces, le faible soutien aux programmes de vaccination, de consultations prénatales et de sensibilisation pour la réduction de la morbidité et de la mortalité infantile, juvénile, maternelle, néonatale ainsi que la malnutrition des enfants de moins de 5 ans.
46. Dans le domaine de l'éducation, population et développement, il existe des barrières socioculturelles néfastes à la scolarisation des filles, notamment les mariages et les grossesses précoces, et l'absence de la qualité de l'éducation adaptée au marché de l'emploi.
47. Les problèmes dans le domaine du Genre se résument au faible statut social pour l'autonomisation des femmes et des filles, aux violences basées sur le genre, et à l'insuffisance des structures de gestion des questions liées à la femme et à l'enfant.
48. Dans le domaine des migrations, les problèmes se situent au manque d'assistance, de protection et de promotion des Maliens établis à l'Extérieur et à la valorisation des ressources humaines et financières de la diaspora.
49. En fin, dans le domaine de l'emploi, les problèmes se résument à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes via le développement des PME /PMI, à la création de l'emploi pour les jeunes et aux conditions de vie et de travail des groupes vulnérables.
50. Ces différents problèmes conjugués ont entraîné une dépendance totale des jeunes inactifs à un nombre insuffisant d'actifs, ce qui reste un défi à relever.
51. Quant aux bénéficiaires interrogés, ils déclarent que les activités correspondent à leurs besoins, mais ne sont pas exhaustives, à titre illustratif, les leaders religieux, les personnes vulnérables et une bénéficiaire PF déclarent respectivement « Bien sûr les activités répondent à nos besoins, car elles nous ont permis de lever les obstacles qui empêchaient les religieux à s'approprier de ces thématiques » ;  
« Oui à l'unanimité, pour nous les personnes vulnérables, les activités correspondent à nos besoins, mais on a aussi des besoins non satisfaits comme la mise à disposition d'un fond revolving pour créer des activités génératrices de revenus » ;  
« Oui l'espace est une bonne chose pour les femmes, car les enfants sont épanouis et il y'a moins de maladies et donc moins de dépenses pour la famille. »
52. L'équipe d'évaluation a constaté que la PNP prend en compte globalement les problèmes et les besoins de la population, mais en ce qui concerne les spécificités par Régions notamment l'élaboration d'une stratégie de financement du PRP pour les Régions, la validation technique du document par le CROCSAD, la validation Politique des PRP, elles n'ont pas été prises en compte.

53. D'une manière générale, les objectifs fixés par la PNP sont en adéquation avec les problèmes et besoins de la population.
54. En ce qui concerne la deuxième question relative au critère de pertinence, l'équipe d'évaluation a constaté que tous les acteurs concernés ont inclus dans leurs plans d'action les projets et programmes d'autonomisation économique des femmes et des filles. Ces activités concernent la santé de la reproduction, l'autonomisation de la femme et épanouissement des enfants à travers les programmes vigoureux d'alphabétisation.
55. Les entrevues avec les bénéficiaires de la PNP démontrent que les projets et programmes d'autonomisation économique des femmes et des filles dans le cadre de la mise en œuvre de la PNP répondent partiellement aux besoins de la population. Selon un responsable de DRPSIAP « les renforcements de capacité nous ont permis de mieux maîtriser nos activités professionnelles surtout dans ma division qui traite les questions de population ».
56. Dans le cadre de l'autonomisation des filles et des femmes, le FAFE a pu réaliser diverses activités qui sont entre autres : dotation en matériels et équipements de production aux groupements de femmes et le financement des plans d'affaire par l'octroi de prêts aux promotrices de PMI/PME/AGR, à travers la BNDA et le Système Financier Décentralisé (SFD).
57. Deux bénéficiaires du financement FAFE de la localité de Ségou affirment : pour la première :
- « Oui, j'ai même mis mon enfant à l'école et je me suis acheté une nouvelle moto. Je subviens à mes besoins et à ceux de mes enfants » et pour la seconde
- « Moi aussi, j'ai bénéficié de 6 mois de formation en mécanique moto. Après la formation, le projet a ouvert un atelier pour moi et m'a donné 160 000 FCFA. Cette donation m'a beaucoup aidé, j'arrive à subvenir à mes besoins et à aider mes parents. Je forme aussi des filles dans mon le domaine. »



(Focus groupe avec les bénéficiaires de Ségou)

58. Le projet SWEDD aussi a mené beaucoup d'activité de formation des femmes dans les domaines de la plomberie, de l'électricité et en couverture média. Trois bénéficiaires de formation du projet SWEDD affirment : la bénéficiaire en formation plomberie : « J'ai bénéficié d'une formation en plomberie de six mois et un appui financier du SWEED de 90 000 FCFA », la bénéficiaire en formation couverture média : « j'ai aussi bénéficié d'une formation en couverture media de 6 mois et d'un appui financier du SWEED de 65 000 FCFA » et la bénéficiaire en formation électricité : « j'ai reçu une formation en électricité de 6 mois et un appui financier du SWEED de 90 000 FCFA pour la première cohorte. »

59. Les programmes de scolarisation des filles et d'alphabétisation des femmes répondent aux besoins d'autonomisation de cette population cible. Un parent d'élève déclare : « Oui je suis très satisfait des programmes de scolarisation des filles parce qu'avant beaucoup de filles abandonnaient l'école à cause des distances à parcourir pour s'y rendre. Avec les donations de vélos du programme SWEDD, elles y vont facilement ... ».

Un enseignant constate : « L'assiduité des enfants aux cours et l'amélioration de leurs résultats scolaires, on note également une augmentation du taux de fréquentation des filles à l'école (plus de 10%) » par contre des bénéficiaires affirment que les projets et programmes dans le cadre de la mise en œuvre de la PNP ne répondent pas à tous leurs besoins :

« On n'est pas entièrement satisfait à cause du manque de cantine scolaire, de vélos pour les filles, du matériel didactique et d'eau. »

« On n'est pas entièrement satisfait à cause du manque de kits d'hygiène en période de menstrues, de tableaux pour écrire et de tables-bancs.»



(Focus groupe avec les bénéficiaires du SWEDD de Koulikoro)

60. Les objectifs fixés par la PNP en termes de programmes d'autonomisation économique des femmes et des filles répondent partiellement aux problèmes et besoins de la population.

### 3.1.2. La mesure de la capture du dividende démographique

61. L'équipe d'évaluation a traité la question suivante :

*Les mesures permettant la capture du dividende démographique sont-elles en adéquation avec les besoins de la population ?*

62. Les mesures permettant la capture du dividende démographique sont en adéquation avec les besoins de la population. En effet, la capture du dividende démographique est effectuée à travers les cinq dimensions de suivi du dividende démographique qui sont :

- la couverture de la dépendance économique;
- la qualité du cadre de vie;
- les transitions de la pauvreté;
- le développement du capital humain élargi;
- les réseaux et territoires.

Ces dimensions prennent en compte les problèmes et besoins de la population dans le domaine de l'éducation, la santé, l'économie et l'emploi. Elles permettent d'apprécier l'accès de l'individu au logement, à la sécurité, à la gouvernance, son rapport avec l'environnement ainsi que son engagement civique.

63. Les rapports de dimensions constituent le moyen de suivi de l'évolution du dividende démographique. Ils sont soumis à l'attention des acteurs sectoriels et des partenaires pour l'orientation des décisions politiques et sociales.

Les moyens de mesure de la croissance démographique sont disponibles à travers les enquêtes de données du RGPH (Institut National de la Statistique du Mali (INSTAT-Mali)).

#### **Conclusion de la section sur la pertinence**

La pertinence concerne la mesure dans laquelle les objectifs envisagés par la PNP répondent correctement aux problèmes et besoins réels de la population.

Les besoins et les problèmes de la population sont intégrés dans la PNP, mais des acteurs sur le terrain ont une méconnaissance totale de ladite politique et estiment qu'ils ne réalisent pas d'activités pour sa mise en œuvre.

Quant aux bénéficiaires, ils déclarent que les activités correspondent à leurs besoins, mais ne sont pas exhaustives, car tous leurs besoins ne sont toujours pas comblés.

L'équipe d'évaluation a constaté que la PNP prend en compte globalement les problèmes et les besoins de la population, mais en ce qui concerne les spécificités par Régions, elles n'ont pas été prises en compte pour cause de non-validation de leurs programmes régionaux de population (PRP). En effet tous les acteurs concernés ont inclus dans leurs plans d'action les projets et programmes d'autonomisation économique des femmes, des filles et des jeunes.

Quant aux mesures permettant la capture du dividende démographique, elles sont aussi en adéquation avec les besoins de la population.

Beaucoup d'efforts ont été fournis pour une meilleure prise en compte des besoins, mais le constat sur le terrain prouve un nombre important de besoins non pris en charge.

### 3.2. Les résultats concernant la gouvernance

#### 3.2.1. Existence et fonctionnement du mécanisme de coordination et de suivi-évaluation du plan d'action (2018-2022) de la PNP révisée

64. L'équipe d'évaluation a traité les questions suivantes :

*Le Mécanisme de coordination et de suivi-évaluation de la PNP a-t-il permis une meilleure mise en œuvre des activités planifiées ?*

*La DNP assure-t-elle son rôle de suivi et de coordination auprès des acteurs et parties prenantes ?*

*Tous les organes de coordination et de suivi-évaluation de la PNP sont-ils mis en place et sont-ils fonctionnels ?*

*Les structures de coordination régionales (CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD et DRPSIAP) jouent-elles leurs rôles d'orientation, de suivi-évaluation de la PNP ?*

#### 3.2.2. Le mécanisme de coordination et de suivi-évaluation de la PNP

65. A la suite de l'évaluation des deux premières générations de la politique nationale de population, une étude a été menée en mai 2018 pour mettre en place un nouveau dispositif de coordination et de suivi-évaluation de cette PNP révisée.

66. La Commission Nationale Population et Développement (CNPD) joue son rôle de suivi et de coordination pour la mise en œuvre des activités. Quant au Comité Régional de Planification du Développement (CRPD) ou CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD DRPSIAP, SLPSIAP, on assiste à un faible fonctionnement de ces organes dû à l'insuffisance des ressources financières.

67. Le mécanisme a été élaboré sur la base des mécanismes des secteurs impliqués dans la mise en œuvre de la PNP. Ce qui montre une cohérence non seulement entre le mécanisme de coordination et de suivi-évaluation de la PNP et les autres mécanismes sectoriels, mais aussi avec le Cadre pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD), seul cadre de référence pour la coordination et le suivi-évaluation des politiques publiques.

68. La reddition de comptes est l'expression de la transparence dans la gestion. Elle est un pilier de la bonne gouvernance. En effet l'équipe d'évaluation a constaté que les responsables de mise en œuvre de la PNP n'élaborent pas un rapport annuel d'exécution du plan d'action de cette politique. Les rapports socio-démographiques ne sauraient le remplacer, car ils ne donnent pas le niveau d'exécution des activités par objectif ou par axe. Ainsi, aucune information fiable n'existe sur le

niveau de décaissement des 27,5 milliards et le taux de réalisation des actions inscrites dans le plan d'action 2018-2022 alors que sa période de mise en œuvre est déjà terminée.

69. Le dispositif de gouvernance de la PNP est certes bien élaboré, mais l'équipe de vérification a constaté lors des visites de terrains une timide opérationnalisation au niveau central et quasiment inexistant au niveau des Régions en effet l'équipe d'évaluation a constaté d'énormes insuffisances, notamment le faible fonctionnement des organes de suivi et de coordination (CRPD, CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD) et l'absence d'un cadre de concertation entre les différents acteurs de mise en œuvre de la politique au niveau régional.

### **3.2.3. Le rôle de suivi et de coordination de la DNP auprès des acteurs et parties prenantes de la PNP**

70. La DNP assure la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population dans les domaines qu'elle couvre. Le secrétariat de la CNPD et du groupe de travail pour la coordination des activités est tenu par la DNP.
71. Elle ne produit pas de rapport de suivi annuel pour tous les secteurs d'activité de la PNP, mais elle produit le rapport annuel sociodémographique.
72. Le mécanisme dispose d'un cadre stratégique, nommé Comité National de Planification Stratégique (CNPS) et d'un cadre technique composé de Commissions Nationales de Planification (CNP) et des Comités. C'est la DNP qui joue le rôle de secrétariat et est président de la commission développement et population. Le cadre stratégique n'est fonctionnel qu'au niveau central. En outre, dans son rôle de suivi et de coordination auprès des acteurs et parties prenantes, la DNP dispose d'une base de données qui n'est pas exhaustive.

### **3.2.4. Le fonctionnement des organes de coordination et de suivi-évaluation de la PNP**

73. Le cadre institutionnel de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la PNP doit s'appuyer sur les structures déjà existantes. Il est composé de deux instances : La Commission Nationale Population et Développement (CNPD) est l'instance nationale et au niveau régional c'est la Commission Régionale Population et Développement (CRPD). L'équipe d'évaluation a constaté lors des entretiens avec les acteurs de mise en œuvre de la PNP au niveau régional que les CRPD ne sont pas fonctionnels, ce qui ne permet pas une synergie d'action entre les différents organes de suivi et de mise en œuvre de la PNP.

## Conclusion de la section Gouvernance

A l'issue de ses analyses, la mission d'évaluation est parvenue à la conclusion que la gouvernance de la PNP est assez limitée. D'importantes réformes ont été conduites pour mettre en place un nouveau dispositif de coordination et de suivi-évaluation de la PNP révisée en 2018. Toutefois, ces réformes n'ont pas été suivies d'une mise en œuvre effective en raison d'un faible fonctionnement des organes de suivi et de coordination au niveau régional (CRPD ou CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD) dû à l'insuffisance des ressources financières. Aussi, les activités opérationnelles ont souffert d'un déficit de coordination au niveau régional où il n'existe aucun cadre de coordination ou de concertation entre les acteurs de mise en œuvre de la PNP.

Pour la production des documents de suivi et de coordination, l'équipe d'évaluation a constaté que les responsables de mise en œuvre de la PNP n'élaborent pas un rapport annuel d'exécution du plan d'action de cette politique. Ainsi, aucune information fiable n'existe sur le niveau de décaissement des 27,5 milliards et le taux de réalisation des actions inscrites dans le plan d'action 2018-2022 alors que sa période de mise en œuvre est déjà terminée. En outre, dans son rôle de suivi et de coordination auprès des acteurs et parties prenantes, la DNP dispose d'une base de données qui n'est pas exhaustive.

Le dispositif de gouvernance de la PNP est certes bien élaboré, mais on constate une timide opérationnalisation au niveau central et quasiment inexistant au niveau des Régions et par conséquent la gouvernance de la PNP souffre d'énormes insuffisances qui a rend impossible l'encadrement des activités à hauteur de souhait.

### 3.3. Les résultats concernant l'efficacité opérationnelle

#### 3.3.1. Mobilisation et utilisation des ressources

74. La question traitée par l'équipe d'évaluation est la suivante :

*La mobilisation et l'utilisation des ressources ont-elles permis de mener des activités ?*

75. La PNP révisée ne dispose pas de budget pour le financement de son plan d'action (2018-2022). Le coût prévisionnel de ce plan a été déterminé sur la base des inscriptions budgétaires propres aux différentes structures impliquées dans la mise en œuvre. Il est estimé à 27,250 milliards dont 50% pour l'État, 35% pour les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et 15% pour les Collectivités Territoriales (source : document PNP, P.110).

76. L'équipe d'évaluation n'a obtenu aucun document indiquant le niveau d'exécution de ce coût prévisionnel. Par conséquent il est difficile, voire impossible de donner le niveau de mobilisation des ressources destinées à la mise en œuvre de ce plan d'action. En effet l'équipe s'attendait à un rapport de suivi des activités menées d'année en année jusqu'à la fin du quinquennat. In fine il est impossible de connaître le niveau des activités réalisées. De plus, certains PTF interviennent sur le terrain sans que

cela soit prévu dans le plan d'actions et également inconnu des acteurs étatiques de la PNP.

77. En outre, dans le cadre du PRODESS, il n'y a pas eu de mobilisation de ressources à cause de l'absence des partenaires techniques et financiers.
78. L'équipe d'évaluation a constaté que durant les cinq (05) années de mise en œuvre du plan d'action (2018-2022) de la PNP révisée, la DNP n'a pas donné de montant des prévisions budgétaires au niveau de toutes les structures impliquées ainsi que les montants des dépenses effectuées. Elle a aussi constaté que la mobilisation et l'utilisation des ressources ne permettent pas de mener toutes les activités. D'après les acteurs « La mobilisation des ressources n'a pas permis de mener toutes les activités, car ces ressources étaient insuffisantes et non mobilisées à temps. »
79. On note aussi la non-réalisation des activités prévues dans le plan d'action (2018-2022) de la PNP révisée en raison de la coupe budgétaire qui s'explique par la crise multidimensionnelle au Mali et aussi l'arrêt du financement de certains partenaires.

### **3.3.2. Les activités réalisées dans le plan d'action (2018-2022)**

80. Les activités réalisées dans le cadre de l'amélioration du capital humain, de l'autonomisation économique des filles et des femmes ont varié d'un secteur à un autre allant de peu satisfaisant à satisfaisant.
81. Dans le secteur de la population, la Direction Nationale de la Population (DNP) et ses démembrements (DRPSIAP-SLPSIAP) ont eu à réaliser des activités de renforcement de capacité, de sensibilisation et de dissémination.

En effet de 2018 à 2022, la DNP a un niveau de réalisation peu satisfaisant de 24% soit 73 activités. (Source DNP)

A titre illustratif des activités réalisées on peut citer : la dissémination de la PNP au niveau Région, la sensibilisation des leaders religieux, la société civile, les médias sur les défis démographiques.

### **3.3.3. Les réalisations dans le cadre de l'amélioration du capital humain, de l'autonomisation économique des filles et des femmes et la promotion de l'emploi des jeunes**

82. L'équipe d'évaluation a traité la question suivante :

*Les activités programmées pour l'amélioration du capital humain, l'autonomisation économique des filles et des femmes ainsi que la promotion de l'emploi des jeunes ont -elles été effectivement réalisées dans les délais et budgets prévus ?*

83. Le secteur de la promotion de la femme couvre la Direction Nationale, ses démembrements et le FAFE. Les activités réalisées dans le cadre de la promotion de la femme ont porté essentiellement sur la sensibilisation, le renforcement de capacités des femmes en techniques d'AGR, leur dotation en intrants, matériels et appui financier. A titre illustratif, de 2019 à 2022 4 523 dont 2 444 filles, 1 742 femmes, 249 garçons et 88 hommes ont bénéficié des activités dans le cadre de leur autonomisation.



84. Et aussi de 2018 à 2022, le FAFE a réalisé 22 activités dans le cadre de l'autonomisation des filles et des femmes, de la dotation en matériels et équipements de production aux groupements de femmes, d'octroi de prêts aux promotrices de PMI/PME/AGR, à travers la BNDA.
85. Aux vues de tout ce qui précède, toutes les activités prévues dans le cadre l'autonomisation des femmes et des filles n'ont pas pu être réalisées faute de financement.
86. Les activités réalisées dans le cadre de la scolarisation des filles de 2018 à 2022 portent essentiellement sur la sensibilisation de la réduction des barrières néfastes à la scolarisation des filles, sur le mariage des enfants (précoces) de formation des agents SCOFI sur les VBG, de remise de vélos aux filles des écoles partenaires de SWEED et d'octroi de bourse Maman et de cours de remédiation aux filles pour leur faciliter l'accès à l'école. Si au niveau central toutes les activités de la SCOFI sont réalisées, il n'en est pas de même pour certains CAP et AE.
87. Au titre de l'emploi et de formation professionnelle, l'équipe s'est focalisée sur les régions de Koulikoro, Ségou et Sikasso. Dans ces localités, les activités réalisées sont essentiellement basées sur la formation par apprentissage ou tutorat dans les ateliers et champs-écoles (AE, Centres d'Expérimentation-C. E), de type dual, la formation initiale qualifiante (FIQ) dans les CFP publiques et privées, la formation continue et les renforcements de capacités des acteurs de mise en œuvre et des actifs de l'économie. En ce qui concerne l'emploi, des kits de démarrage ont été donnés aux apprenants et la facilitation de l'accès aux crédits.
88. Dans le domaine de la santé, les activités ont été réalisées au niveau de la Direction Générale de la Santé et ses démembrements.
- Le renforcement de la chaîne d'approvisionnement et de distribution des produits SRMINN jusqu'au niveau périphérique pour réduire les mortalités maternelle, néonatale, infantile et juvénile, le soutien des programmes de vaccination, de consultations prénatales et de sensibilisation pour la réduction de la morbidité, de la mortalité infantile, juvénile, maternelle, néonatale ainsi que la malnutrition des enfants de moins de 5 ans, le renforcement et l'utilisation des services de santé de la reproduction en particulier par les femmes, les adolescents et les jeunes en sont les principales activités réalisées dans les structures sanitaires.
89. Du côté de l'ONASR, les activités menées sont : la formation des formateurs des Régions de : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et le district de Bamako et l'organisation d'un atelier pour l'intégration de la PF dans la Campagne Nationale pour la promotion de la planification familiale. En outre l'Office National de la Santé de la Reproduction (ONASR) a déployé des sages-femmes au niveau des centres de santé communautaire avec l'appui des partenaires (UNFPA et SWEDD).
90. Le projet SWEDD a pris plusieurs dispositions qui lui ont permis de réaliser des activités dans les domaines de la santé, de la reproduction, de la scolarisation des filles et de l'autonomisation des filles et des femmes. En effet ces activités portent essentiellement sur la création de plus de 53 000 emplois sur la période de 2017 à 2022. On peut aussi citer l'utilisation de la méthode de contraception moderne par 152

946 personnes, taux de 97,6% de rétention scolaire des adolescentes inscrites dans les écoles fondamentales des zones d'intervention du projet, 2215 vélos ont été distribués aux filles parcourant 4 à 8 Km pour regagner leurs écoles et 116 sages-femmes recrutées par le projet...

Au titre de l'autonomisation de la femme et de la fille, on peut citer : les activités d'embouches bovines, ovines et 49 filles déscolarisées ont été formées aux métiers traditionnellement réservés aux hommes.

91. Dans le domaine du développement social, les activités réalisées sont essentiellement l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables à travers les activités génératrices de revenus, les programmes de vaccination, l'appui financier et la scolarisation des filles et leurs insertions.

92. Au titre de la gestion des flux migratoire, les activités réalisées sont entre autres l'assistance aux migrants par l'initiation des projets d'insertion de 400 à 500 personnes qui ont été installées dans des activités génératrices de revenus. En outre, le département en charge de cette question a créé un centre d'accueil des migrants et a réalisé des formations sur la collecte, le traitement et l'analyse des données migratoires.

#### **3.3.4. L'atteinte des objectifs de la PNP**

93. L'équipe d'évaluation a traité la question suivante :

*Les objectifs assignés à la PNP ont-ils été atteints ?*

94. Tous les acteurs sont unanimes que tous les objectifs de la PNP n'ont pas été atteints faute de ressources. Selon la DNP, le niveau de mobilisation des ressources pour financer les activités s'élève à 10,2% du montant prévu dans le plan d'action de la PNP.

95. L'équipe d'évaluation n'a pas obtenu d'éléments permettant de mesurer l'atteinte des objectifs assignés à la PNP. En effet elle n'a pu pas rapprocher les activités réalisées aux objectifs assignés à la PNP.

Par ailleurs, le financement de la PNP est fortement dépendant des PTF qui n'ont pas répondu favorablement à cause de la crise multidimensionnelle que traverse le pays.

En outre tous les objectifs n'ont pas été atteints à cause de la méconnaissance totale du mode d'exécution de la PNP.

### **Conclusion de la section efficacité opérationnelle**

Le coût prévisionnel du plan d'action de la PNP est estimé à 27,250 milliards dont 50% pour l'État, 35% pour les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et 15% pour les Collectivités Territoriales.

L'équipe d'évaluation n'a obtenu aucun document indiquant le niveau d'exécution de ce coût prévisionnel. Par conséquent il est difficile, voire impossible de donner le niveau de mobilisation des ressources destinées à la mise en œuvre de ce plan d'action par secteur d'activité. De plus, certains PTF interviennent sur le terrain sans que cela soit prévu dans le plan d'actions et également inconnu des acteurs étatiques de la PNP d'où la difficulté de connaître le niveau de mobilisation et de réalisation des activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la PNP.

Par ailleurs l'équipe d'évaluation a constaté que la mobilisation et l'utilisation des ressources ne permettent pas de mener toutes les activités en raison de la coupe budgétaire, de la crise multidimensionnelle au Mali et de l'arrêt du financement de certains partenaires.

Quant aux activités réalisées dans le cadre de l'amélioration du capital humain, de l'autonomisation économique des filles et des femmes, elles ont varié d'un secteur à un autre allant de peu satisfaisant à satisfaisant.

De 2018 à 2022, la Direction Nationale de la Population (DNP) et ses démembrés (DRPSIAP-SLPSIAP) ont eu à réaliser des activités, mais le niveau de réalisation qui est de 24%, soit 73 activités, reste faible.

Tous les acteurs sont unanimes que tous les objectifs de la PNP n'ont pas été atteints faute de ressources. Selon la DNP, le niveau de mobilisation des ressources pour financer les activités s'élève à 10,2% du montant prévu dans le plan d'action.

Par contre l'équipe d'évaluation n'a pas obtenu assez d'éléments lui permettant de mesurer l'atteinte des objectifs assignés à la PNP. En effet elle n'a pu pas rapprocher les activités réalisées aux objectifs fixés par la politique.

Par ailleurs, le financement de la PNP est fortement dépendant des PTF qui n'ont pas répondu favorablement à cause de la crise multidimensionnelle que traverse le pays.

En outre tous les objectifs n'ont pas été atteints à cause de la méconnaissance totale du mode d'exécution de la PNP.

### **3.4. Bilan des indicateurs**

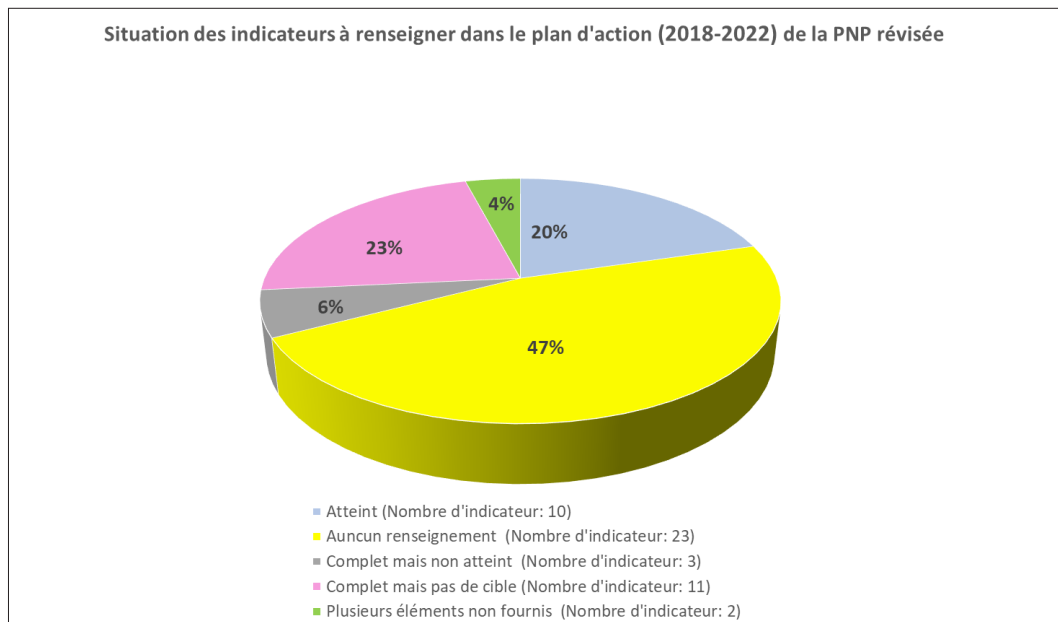
L'équipe d'évaluation a fait un examen et une interprétation des résultats des indicateurs tirés du plan d'action (2018-2022) de la PNP révisée qu'elle a fait renseigner par les structures concernées.

La PNP a 05 objectifs stratégiques et 49 indicateurs permettant de donner une appréciation de l'efficacité de ce plan d'action. Sur ces 49 indicateurs, 23 n'ont pas été renseignés depuis la conception du plan jusqu'à sa fin ; 11 sont complets, mais pas de cible (absence d'objectif), trois (3) n'ont pas atteint la cible, quatre (4) ont plusieurs années manquantes et dix (10) ont été atteints.

Sur les indicateurs non renseignés durant toute la phase d'exécution du programme, l'on pourrait se demander si c'est parce que les données ne sont pas accessibles ou elles n'ont pu être identifiées.

Quant aux 10 indicateurs atteints (existence de documents de stratégie, création de l'ONDD, document de mécanisme de coordination et de suivi-évaluation) il faut reconnaître qu'ils n'étaient pas très ambitieux, donc sûrement faciles à atteindre.

Le graphique ci-dessous en donne l'illustration



### 3.5. Résultats concernant les effets

#### 3.5.1. L'utilisation des services sociaux de base par les populations

96. L'équipe d'évaluation a traité la question suivante :

*Dans quelle mesure la mise en œuvre de la PNP a-t-elle permis l'utilisation des services sociaux de base par les populations ?*

97. Dans le cadre de la PNP révisée, l'utilisation des services de santé de la reproduction a été renforcée par l'approvisionnement et la distribution des produits SRMINN et au soutien des programmes de vaccination et de consultations prénatales. A cet effet, l'équipe d'évaluation a recueilli certains témoignages : « j'ai bénéficié du programme PF au CSREF après ma césarienne je me suis fait poser une jadelle »

« J'ai constamment utilisé les PF au niveau des CSREF, tous mes accouchements sont des césariennes ».

Ce renforcement de l'utilisation des services de santé est soutenu par le recrutement des sages-femmes, la sensibilisation, la validation du kit césarienne, et la prise en charge gratuite et holistique des VBG.

98. Au niveau de l'emploi et de la formation, on peut citer : la facilitation de l'accès aux crédits au profit des jeunes et des femmes rurales pour leur insertion socioéconomique et des activités d'insertion et de réinsertion des femmes, des filles, et des migrants. A titre illustratif, un bénéficiaire affirme : « Je suis formateur au centre de formation professionnel et

multiservices de Kayo. En collaboration avec le Conseil régional, j'ai dispensé des modules aux jeunes sur la menuiserie. A la sortie certains ont été dotés en matériel. Nous avons dispensé en tout trois types de formation : modulaire, duale et des formations financées par le Projet de Développement de Compétence et Emplois de Jeunes (PROCEJ) ».

99. L'analyse des données collectées auprès des acteurs et des bénéficiaires permet de soutenir que la mise en œuvre de la PNP a permis l'utilisation des services de sociaux de base par les populations. Cependant, elle a contribué à une plus grande utilisation des services de santé par les populations. La majorité rencontrée fréquente les centres de santé, elle a observé des changements tels que : la présence de plus de sages-femmes qualifiées (523 sages-femmes recrutées par le projet SWEDD) ainsi que l'amélioration des prestations fournies. D'après les bénéficiaires, l'utilisation des services de santé par les femmes et les jeunes n'est pas effective dus à l'absence de gratuité des produits et prestations fournies par les structures de santé.
100. Dans le domaine de l'emploi et la formation professionnelle, la PNP a effectivement eu des effets positifs sur l'employabilité des bénéficiaires à travers le renforcement de leurs capacités. Les formations professionnelles ont ainsi permis à plusieurs bénéficiaires d'être professionnellement insérés dans les métiers, contribuant ainsi à la croissance avec des bénéficiaires qui ont pu s'installer à leur propre compte. Selon les acteurs, l'insertion socio-professionnelle a permis de créer des emplois (mise en place d'AGR) pour les femmes. En effet de 2019 à 2022, 2 444 filles et 1 742 femmes ont bénéficié des activités du FAFE dans le cadre de l'autonomisation de la femme et 24 734 adolescentes, jeunes filles et femmes ont bénéficié d'au moins une intervention de support économique en autonomisation économique des femmes (crédit subvention) du projet SWEDD.
101. Elles n'ont malheureusement pas pu générer des ressources suffisantes permettant un changement de condition de vie de la population cible. Les besoins essentiels couverts par les revenus de ces AGR sont : la santé, l'alimentation, l'habillement, le logement et la scolarité. Toutefois, ces effets positifs doivent être nuancés dans la mesure où la proportion d'emplois créés est tellement infime qu'elle est insuffisante pour réduire significativement le taux de chômage qui reste toujours élevé malgré les nombreuses années de mise en œuvre de la politique.
102. Grâce aux différents efforts réalisés par les structures de Santé, la PNP a contribué à une baisse de la natalité et à une diminution de la mortalité infantile et néonatale. Toutefois, cette contribution demeure assez faible et les effets produits sont très peu perceptibles.

### **3.5.2. Amélioration des conditions d'accessibilités financières des femmes et des filles**

103. L'équipe d'évaluation a traité la question suivante :  
*La mise en œuvre de la PNP a-t-elle permis l'amélioration des conditions d'accessibilités financières des femmes et des filles ?*
104. L'amélioration des conditions d'accessibilités financières des femmes et des filles dans le cadre de la mise en œuvre de la PNP se traduit par le FAFE à travers trois guichets :

- entrepreneuriat féminin,
- leadership féminin,
- participation politique et la réinsertion socioéconomique des enfants en situation difficile.

Ces guichets soutiennent des programmes de création d'emplois via le financement des PME et PMI, les dispositifs d'auto-emploi orientés sur les femmes et les filles, le renforcement de capacités des femmes en technique d'activités génératrices de revenus en faveur des groupes défavorisés. Une bénéficiaire de la Région de Ségou témoigne :

« J'ai bénéficié d'un appui du FAFE pour l'obtention d'un prêt de 5 millions, dont 20% d'apport personnel à la BNDA pour financer l'achat de terrain pour mon centre de formation professionnelle en coupe couture pour filles. J'ai fourni une garantie morale et matérielle pour avoir le prêt, oui j'en tire profit, j'ai pu construire trois salles de classe. »

105. En outre, le projet SWEDD responsabilise les femmes et les filles dans les cultures maraîchères et facilite l'installation des filles déscolarisées du niveau BAC ou DEF dans les métiers habituellement réservés aux hommes. Des bénéficiaires déclarent : « J'ai bénéficié de six mois de formation en électricité au centre de formation des électriciens de Sikasso. Après la formation j'ai reçu du matériel et une somme de 60 000 FCFA. »

« J'ai bénéficié de six mois de formation en plomberie. Après la formation j'ai reçu du matériel et une somme de 60 000 FCFA ».



(Focus groupe avec les bénéficiaires de Sikasso)

### **3.5.3. Impact sur le taux de la natalité et de la mortalité maternelle, infantile et néonatale**

106. L'équipe d'évaluation a traité la question suivante :

*Dans quelle mesure la mise en œuvre de la PNP a-t-elle permis la baisse du taux de natalité et de la mortalité maternelle, infantile et néonatale ?*

107. L'évolution des taux de natalité et de mortalité maternelle, infantile et néonatale se mesure sur la base de l'Enquête Démographique de la Santé du Mali (EDSM) dont le dernier date de 2018, année de démarrage du Plan d'action de la PNP et qui prend fin en 2022. L'équipe d'évaluation n'est donc pas en mesure de se prononcer sur l'impact de la PNP sur les taux de natalité, de mortalité, maternelle, mortalité infantile et de mortalité néonatale, car les données de 2022 ne sont pas disponibles pour le moment.

En effet la dernière EDSM6 de 2018 indiquait :

- Taux brut de natalité de 40,9 pour mille,
- Taux de mortalité maternelle de 325 pour 100 000 naissances vivantes,
- Taux de mortalité infantile de 54 pour 1 000 naissances vivantes
- Taux de mortalité néonatale de 33 pour 1 000 naissances vivantes.

### **3.5.4. Interaction entre dividende démographique et croissance démographique dans le cadre de la mise en œuvre de la PNP**

108. L'équipe d'évaluation a traité les questions suivantes :

*La mise en œuvre de la PNP a-t-elle permis un suivi rigoureux de l'évolution du dividende démographique ?*

*Dans quelle mesure la PNP a-t-elle permis la maîtrise de la croissance démographique pour l'atteinte du Dividende Démographique ?*

109. La capture du dividende démographique se mesure à partir d'un indicateur appelé « Indicateur de Mesure du Dividende Démographique » ou « DDMI », il est suivi à travers l'observatoire national du dividende démographique. Il survient lorsque la baisse du taux de natalité entraîne des changements dans la distribution par âge d'une population. Cependant, les acteurs affirment ne pas disposer de données pour faire l'analyse de la capture du dividende démographique. Le bénéfice du dividende démographique n'est pas automatique. Il nécessite, en plus de la transition démographique, des investissements massifs et intégrés en matière de développement du capital humain et d'emplois des jeunes et des femmes.

110. En outre, le recensement général de la population et de l'Habitat permet de mesurer la croissance démographique, elle est réalisée tous les 10 ans. Les résultats de l'avant dernier recensement de la population, référence d'analyse du dernier recensement, ont été proclamés respectivement en 2012 et en 2023, année postérieure à notre période d'évaluation (2018-2022).

111. En ce qui concerne la mesure du dividende démographique, l'ONDD a produit, de 2019 à 2022, des indicateurs synthétiques de suivi du dividende démographique, même si aucune cible n'a été atteinte.

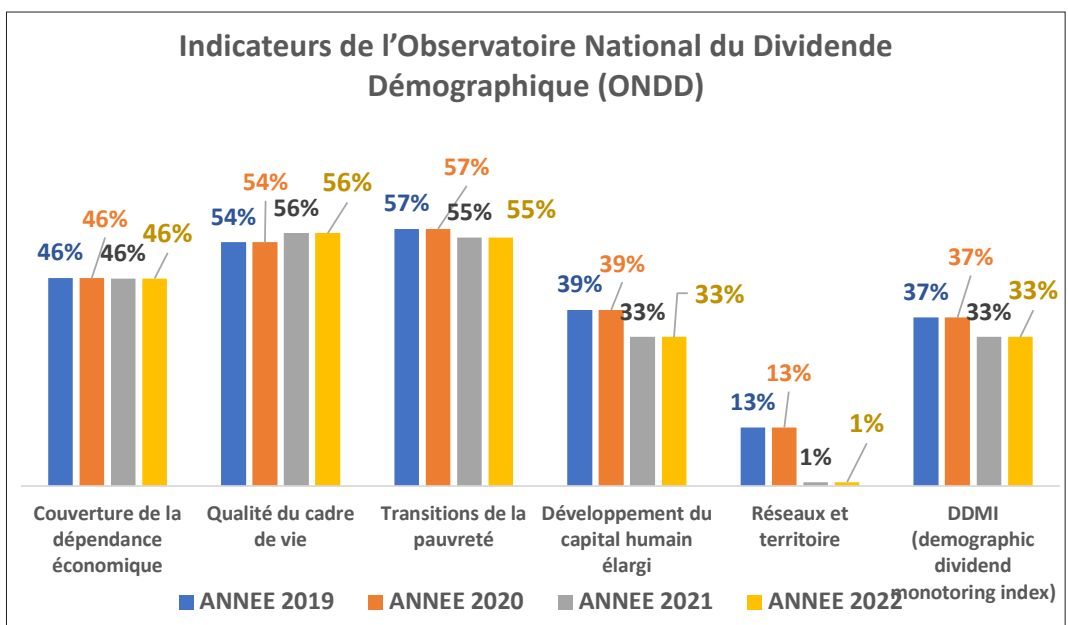
112. Les résultats obtenus sont illustrés par le tableau et le graphique ci-dessous :

**Tableau : indicateurs de l'Observatoire National du Dividende Démographique (ONDD).**

Indicateurs synthétiques de suivi du dividende	2018	2019	2020	2021	2022	Cible	Observations
Couverture de la dépendance économique	ND	46,10%	46,10%	46%	46%	100%	Nombre de travailleurs effectifs qui ont charge 100 personnes plus lui-même
Qualité du cadre de vie	ND	54%	54%	56%	56%	100%	Moins de pollution et accès à l'eau potable
Transitions de la pauvreté	ND	57%	57%	55%	55%	100%	
Développement du capital humain élargi	ND	39%	39%	33%	33%	100%	Axe Éducation-Santé en termes d'investissement
Réseaux et territoire	ND	13%	13%	0,9%	0,9%	100%	Répartition des infrastructures socioéconomiques et leur maillage territorial
DDMI (demographic dividend monitoring index)	ND	37,3%	37,3%	33%	33%	100%	

Autrement dit, la capture du dividende démographique permet d'accélérer la croissance économique en tirant profit de la croissance démographique.

L'indicateur de mesure du Dividende Démographique ou DDMI au Mali en 2022 selon l'ONDD était de 33% ce qui est très faible pour la capture du Dividende Démographique.





## **Conclusion de la section effet**

L'analyse des données collectées auprès des acteurs et des bénéficiaires permet de soutenir que la mise en œuvre de la PNP a contribué à une plus grande utilisation des services de santé par la population. La majorité rencontrée fréquente les centres de santé, et elle a observé des changements tels que : la présence de plus de sages-femmes qualifiées (523 sages-femmes recrutées par le projet SWEDD) ainsi que l'amélioration des prestations fournies.

Par contre, l'utilisation des services de santé par les femmes et les jeunes n'est pas effective dus à l'absence de gratuité des produits et prestations fournies par les structures de santé.

Grâce à ces différents efforts réalisés, on assiste à une baisse de la natalité et à une diminution de la mortalité infantile et néonatale. Toutefois, cette contribution demeure assez faible et les effets produits sont très peu perceptibles. L'évolution des taux de natalité et de mortalité maternelle, infantile et néonatale, se mesure sur la base de l'Enquête Démographique de la Santé du Mali (EDSM) dont le dernier date de 2018, année de démarrage du Plan d'action de la PNP et qui prend fin en 2022. L'équipe d'évaluation n'est donc pas en mesure de se prononcer sur l'impact de la PNP sur les taux de natalité, de mortalité, maternelle, mortalité infantile et de mortalité néonatale, car les données EDSM de 2022 ne sont pas disponibles pour le moment.

L'analyse des données collectées par l'équipe d'évaluation permet de conclure que la PNP a aussi permis l'insertion socio-professionnelle des jeunes, des femmes et des filles à travers des activités génératrices de revenus (AGR). Les emplois créés ne sont pas tous permanents et ne génèrent que des revenus destinés à satisfaire si possible tous les besoins vitaux des bénéficiaires.

La PNP a aussi eu des effets positifs sur l'employabilité des bénéficiaires à travers le renforcement de la capacité des jeunes et des femmes. Les formations professionnelles ont ainsi permis à plusieurs bénéficiaires d'être professionnellement insérés dans les métiers, contribuant ainsi à la croissance avec des bénéficiaires qui ont pu s'installer à leur propre compte. Elles n'ont malheureusement pas pu générer des ressources suffisantes permettant un changement de condition de vie de la population cible. Les besoins essentiels couverts par les revenus de ces AGR sont : la santé, l'alimentation, l'habillement, le logement et la scolarité. Toutefois, ces effets positifs doivent être nuancés dans la mesure où la proportion d'emplois créés est tellement infime qu'elle est insuffisante pour réduire significativement le taux de chômage qui reste toujours un défi à relever malgré les nombreuses années de mise en œuvre de la politique.

On note également une amélioration des conditions d'accessibilités financières des femmes et des filles grâce au FAFE.

Pour la capture du dividende démographique, elle se mesure à partir d'un indicateur appelé « Indicateur de Mesure du Dividende Démographique » ou « DDMI, elle survient lorsque la baisse du taux de natalité entraîne des changements dans la distribution par âge d'une population. Cependant, les acteurs affirment ne pas disposer de données pour faire l'analyse

de la capture du dividende démographique. Le bénéfice du dividende démographique n'est pas automatique. Il nécessite, en plus de la transition démographique, des investissements massifs et intégrés en matière de développement du capital humain et d'emplois des jeunes et des femmes.

## CONCLUSION :

La présente mission d'évaluation du Plan d'action (2018-2022) de la PNP révisée avait formulé quinze (15) questions d'évaluation regroupées en quatre sous-ensembles liés aux grands questionnements de performance des politiques publiques à savoir la pertinence, la gouvernance, l'efficacité et les effets.

### Pertinence :

La pertinence dans le cadre de cette évaluation vise à savoir dans quelle mesure les objectifs visés par la PNP correspondent aux besoins de la population bénéficiaire.

Les acteurs de la conception de la PNP connaissent les problèmes et besoins de population. Les problèmes et les besoins concernent notamment la structure de la population, l'éducation, la santé, l'emploi, l'autonomisation des femmes et des filles et la et la migration. En ce qui concerne les spécificités par régions, elles n'ont pas été prises en compte pour cause de non-validation de leurs programmes régionaux de population (PRP). En effet tous les acteurs concernés ont inclus dans leurs plans d'action les projets et programmes d'autonomisation économique des femmes, des filles et des jeunes.

Les besoins et les problèmes de la population sont intégrés dans la PNP, mais des acteurs sur le terrain ont une méconnaissance totale de ladite politique et estiment qu'ils ne réalisent pas d'activités pour sa mise en œuvre.

Quant aux bénéficiaires, ils déclarent que les activités correspondent à leurs besoins, mais ne sont pas exhaustives car tous leurs besoins ne sont toujours pas comblés. En ce qui concerne les spécificités par régions, elles n'ont pas été prises en compte pour cause de non-validation de leurs programmes régionaux de population (PRP).

### Recommandations :

Pour que les objectifs fixés dans la PNP soient en adéquation avec les besoins et problèmes de la population, l'équipe d'évaluation recommande :

**Au Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population de :**

- veiller à la validation des PRP pour prendre en compte les besoins et les problèmes spécifiques des régions dans les futurs plans d'action de la PNP ;
- veiller à une large prise en charge des problèmes et besoins de la population dans les programmes d'autonomisation économique des femmes et des filles.

## Gouvernance :

La Gouvernance dans le cadre de cette évaluation vise à savoir si les instances de coordination et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la PNP jouent pleinement leurs rôles.

D'importantes réformes ont été conduites pour mettre en place un nouveau dispositif de coordination et de suivi-évaluation de la PNP révisée en 2018. Ce dispositif de gouvernance de la PNP est certes bien élaboré, mais on constate une timide opérationnalisation au niveau central et quasiment inexistant au niveau des régions et par conséquent la gouvernance de la PNP souffre d'énormes insuffisances qui a rend impossible l'encadrement des activités à hauteur de souhait.

En effet, on constate un faible fonctionnement des organes de suivi et de coordination au niveau régional (CRPD ou CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD) dû à l'insuffisance des ressources financières et l'absence d'un cadre de concertation entre les différents acteurs de mise en œuvre de la politique au niveau régional.

## Recommandations :

De ce qui précède, le mécanisme de coordination et de suivi-évaluation de la PNP révisée connaît d'énormes insuffisances, l'équipe d'évaluation recommande :

### **A la Direction Nationale de la Population de :**

- élaborer un rapport annuel d'exécution du plan d'action de la PNP ;
- instituer un cadre de coordination et de concertation entre les différents acteurs de mise en œuvre de la politique ;
- produire un rapport de suivi annuel pour tous les secteurs d'activité ;
- mettre à jour la base de données en la rendant exhaustive.

### **Aux Collectivités Territoriales de :**

- veiller au fonctionnement du CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD ;
- veiller au fonctionnement des CRPD.

## Efficacité opérationnelle :

La PNP doit permettre l'amélioration des conditions de vie de la population à travers la réalisation des activités.

Le coût prévisionnel du plan d'action de la PNP est estimé à 27,250 milliards dont 50% pour l'État, 35% pour les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et 15% pour les Collectivités Territoriales. Le niveau d'exécution de ce coût prévisionnel n'est pas indiqué dans un document Par conséquent il est difficile voire impossible de donner le niveau de mobilisation des ressources destinées à la mise en œuvre de ce plan d'action par secteur d'activité.

La mobilisation et l'utilisation des ressources ne permettent pas de mener toutes les activités en raison de la coupe budgétaire, de la crise

multidimensionnelle au Mali et de l'arrêt du financement de certains partenaires.

Quant aux activités réalisées dans le cadre de l'amélioration du capital humain, de l'autonomisation économique des filles et des femmes, elles ont varié d'un secteur à un autre allant de peu satisfaisant à satisfaisant.

Tous les acteurs sont unanimes que tous les objectifs de la PNP n'ont pas été atteints faute de ressources. Selon la DNP, le niveau de mobilisation des ressources pour financer les activités s'élève à 10,2% du montant prévu dans le plan d'action.

L'équipe d'évaluation n'a pas obtenu assez d'éléments lui permettant de mesurer l'atteinte des objectifs assignés à la PNP. En effet elle n'a pu pas rapprocher les activités réalisées aux objectifs fixés par la politique. Par ailleurs, le financement de la PNP est fortement dépendant des PTF qui n'ont pas répondu favorablement à cause de la crise multidimensionnelle que traverse le pays.

### **Recommandations :**

Pour renforcer l'efficacité opérationnelle de la PNP, l'équipe d'évaluation recommande :

#### **Au Ministère de l'Urbanisme de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population de :**

- veiller à l'existence de dotation budgétaire relative aux actions à mener par les structures impliquées dans la mise en œuvre du plan d'action de la PNP ;
- renforcer le dispositif de la PNP afin d'améliorer la mobilisation et la mise à disposition efficace des financements ;
- veiller à une large dissémination de la PNP.

### **Effets :**

C'est la mesure dans laquelle la PNP a apporté des changements dans la vie de la population. L'analyse des données collectées auprès des acteurs et des bénéficiaires permet de soutenir que la mise en œuvre de la PNP a contribué à une plus grande utilisation des services de santé par la population. La majorité rencontrée fréquente les centres de santé, et elle a observé des changements tels que : la présence de plus de sages-femmes qualifiées (523 sage-femmes recrutés par le projet SWEDD) ainsi que l'amélioration des prestations fournies.

Par contre, l'utilisation des services de santé par les femmes et les jeunes n'est pas effective dus à l'absence de gratuité des produits et prestations fournies par les structures de santé.

Grâce à ces différents efforts réalisés, on assiste à une baisse de la natalité et à une diminution de la mortalité infantile et néonatale. Toutefois, cette

contribution demeure assez faible et les effets produits sont très peu perceptibles.

La PNP a aussi permis l'insertion socio professionnelle des jeunes, des femmes et des filles à travers des activités génératrices de revenus (AGR). Cependant, les emplois créés ne sont pas tous permanents et ne génèrent que des revenus destinés à satisfaire si possible tous les besoins vitaux des bénéficiaires.

Les besoins essentiels couverts par les revenus de ces AGR sont : la santé, l'alimentation, l'habillement, le logement et la scolarité. Toutefois, ces effets positifs doivent être nuancés dans la mesure où la proportion d'emplois créés est tellement infime qu'elle est insuffisante pour réduire significativement le taux de chômage qui reste toujours un défi à relever malgré les nombreuses années de mise en œuvre de la politique.

Pour la capture du dividende démographique, les acteurs affirment ne pas disposer de données pour faire son analyse. Le bénéfice du dividende démographique n'est pas automatique. Il nécessite, en plus de la transition démographique, des investissements massifs et intégrés en matière de développement du capital humain et d'emplois des jeunes et des femmes.

### **Recommandations :**

Pour une meilleure optimisation des effets de la politique sur la population, l'équipe d'évaluation recommande :

#### **Au Ministère de l'Urbanisme de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population de :**

- veiller à rendre effectif la gratuité de la césarienne et des produits SR dans les structures de santé ;
- mettre à la disposition des acteurs les moyens nécessaires pour la capture du dividende démographique.

Bamako, le 30 avril 2024

Le Vérificateur

## **OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES : LES QUESTIONNAIRES**



**BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU MALI**  
**MISSION D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA POPULATION**

**QUESTIONNAIRE DE COLLECTE DE DONNEES**  
**DIRECTION NATIONALE DE LA POPULATION (acteur)**

- 1.1 Quels sont les objectifs fixés par la PNP ?
- 1.2 Quels sont les problèmes et les besoins de la population pris en compte dans le plan d'action révisé (2018-2022) ?
- 1.3 Comment ces problèmes et ces besoins ont été recensés ?
- 1.4 Le renforcement de capacités des agents répond-il à vos besoins ?
- 1.5 Quels sont les programmes et projets prévus dans le cadre de la PNP ?
- 1.6 Les programmes et projets répondent-ils aux besoins de la population ?
- 1.7 Comment mesurez-vous la capture du dividende démographique ? Quelle en est votre appréciation ?
- 2.1 Existe-t-il un mécanisme de coordination et de suivi-évaluation de la PNP ?
- 2.2 Existe-t-il une synergie d'actions entre le mécanisme de suivi de la PNP et celui des politiques sectorielles ?
- 2.3 Quelles sont les difficultés rencontrées pour l'opérationnalisation du mécanisme de coordination et de suivi-évaluation de la PNP ?
- 2.4 Quelles sont les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la PNP ?
- 2.5 Quel est le rôle de la DNP dans le mécanisme de suivi évaluation de la PNP ?
- 2.6 La base de données du suivi de la mise en œuvre de la PNP est-elle mise à jour ?
- 2.7 Disposez-vous de rapports annuels et de tableau de bord publié ?
- 2.8 Comment assurez-vous le suivi de la mise en œuvre des programmes d'actions et recommandations issus des conférences internationales sur la population ?
- 2.9 Tous les acteurs (CNPS, la CRPD, la Commission Population et Développement, la CRLPD CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD DRPSIAP, SLPSIAP) ont-ils joué leurs rôles de suivi et de coordination pour la mise en œuvre des activités planifiées ?
- 3.1 Quelles sont les sources de financement de vos activités ?
- 3.2 Comment le budget des activités de la PNP révisée a été déterminé ?
- 3.3 La mobilisation des ressources a-elle permis de mener toutes les activités ? Si non pourquoi ?
- 3.4 Quel est le niveau de mobilisation des ressources ?
- 3.5 Les ressources sont-elles suffisantes et mobilisées à temps ?
- 3.6 Quelles sont les dispositions prises dans le cadre de l'autonomisation des filles et des femmes et de la promotion de l'emploi des jeunes ?
- 3.7 Quel est le niveau de réalisation de vos activités au 31 décembre 2022 ?
- 3.8 Existe-t-il un document de stratégie de communication pour le changement social et comportemental ? A-t-il été actualisé ?
- 3.9 Quelles sont les activités prévues et réalisées durant la période 2018-2022 ?
- 4.1 Quelles sont les dispositions prises dans le cadre de la mise en œuvre de la PNP pour faciliter l'accessibilité des populations aux services de santé de la reproduction ?
- 4.2 Quelles sont les dispositions prises dans le cadre de la mise en œuvre de la PNP permettant l'amélioration des conditions d'accessibilité financières des femmes et des filles ?
- 4.3 Quelles sont les dispositions prises dans le cadre de la mise en œuvre de la PNP pour permettre la baisse du taux de natalité et de mortalité maternelle, infantile et néonatale ?
- 4.4 Disposez-vous de moyens de suivi de l'évolution du dividende démographique ?
- 4.5 Quelle est l'évolution de la capture du dividende démographique de 2018 à 2022 ?
- 4.6 Quels sont les dispositions mises en œuvre pour la maîtrise de la croissance démographique ?
- 4.7 Disposez-vous de moyens de mesure de la croissance démographique ?





**BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU MALI**

**MISSION D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA POPULATION**

**QUESTIONNAIRE DE COLLECTE DE DONNEES**

**DGSHP/ONASR (acteurs)**

- 3.1 Comment le budget de vos activités par rapport au plan d'action de la PNP révisée a été déterminé ?
- 3.2 La mobilisation des ressources a-t-elle permis de mener toutes les activités ?
- 3.3 Quel est le niveau de mobilisation des ressources ?
- 3.4 Les ressources sont-elles mobilisées à temps ? et sont-elles suffisantes ?
- 3.5 Quelles sont les activités réalisées dans le cadre de la santé de la femme et de la petite fille ?
- 3.6 Avez-vous réalisé des plaidoyers pour relever l'âge au premier mariage de la fille de 16 ans à 18 ans ?
- 3.7 Avez-vous mené des activités de sensibilisation pour la réduction de la morbidité et de la mortalité infantile, juvénile, maternelle, néonatale ainsi que la malnutrition des enfants de moins de 5 ans ?



**BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU MALI**

**MISSION D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA POPULATION**

**QUESTIONNAIRE DE COLLECTE DE DONNEES**

**DIRECTION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL-SCOFI (acteur)**

- 3.1 Comment le budget de vos activités prévus dans le plan d'action de la PNP révisée a été déterminé ?
- 3.2 La mobilisation des ressources a-t-elle permis de mener toutes les activités ?
- 3.3 Quel est le niveau de mobilisation des ressources ?
- 3.4 Les ressources sont-elles mobilisées à temps ? et sont-elles suffisantes ?
- 3.5 Quelles sont les dispositions prises dans le cadre de l'autonomisation des filles et des femmes ?
- 3.6 Avez-vous réalisé des activités de recrutement, de formation et de réinsertion des filles déscolarisées et non scolarisées à l'école primaire via le système de la passerelle ?
- 3.7 Quelles sont les activités que vous avez mené pour la réduction des barrières socioculturelles néfastes à la scolarisation de la fille notamment les mariages et grossesses précoces ?
- 3.8 Avez-vous soutenu les programmes d'alphabétisation, en particulier des filles et des femmes non scolarisées ?
- 3.9 Quel est le niveau de réalisation de ces activités au 31 décembre 2022 ?



**BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU MALI**  
**MISSION D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA POPULATION**

**QUESTIONNAIRE DE COLLECTE DE DONNEES**

**FAFE (acteur)**

- 3.1 Comment le budget du FAFE est déterminé ?
- 3.2 La mobilisation des ressources a-t-elle permis de mener toutes les activités ?
- 3.3 Quel est le niveau de mobilisation des ressources ?
- 3.4 Les ressources sont-elles mobilisées à temps ? et sont-elles suffisantes ?
- 3.5 Quelles sont les dispositions prises dans le cadre de l'autonomisation des filles et des femmes ?
- 3.6 Quel est le niveau de réalisation de vos programmes d'activités au 31 décembre 2022 ?
- 3.7 Tous les objectifs assignés au FAFE ont-ils été atteints ?
- 3.8 Quel est le niveau de réalisation des activités ?



**BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU MALI**  
**MISSION D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA POPULATION**

**QUESTIONNAIRE DE COLLECTE DE DONNEES**

**DRPSIAP (Bénéficiaires des activités réalisées)**

- 1.1 Avez-vous participé à des séances de dissémination de la Politique Nationale de Population ?
- 1.2 Ces activités réalisées répondent-elles à vos besoins ?
- 3.5 Avez-vous bénéficié de séances de sensibilisation sur le changement social et comportemental ?
- 3.6 Avez-vous bénéficié de renforcement de capacités sur l'intégration des variables démographiques dans les politiques sectorielles ?
- 3.7 Quelles sont les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la PNP ?



**BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU MALI**  
**MISSION D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA POPULATION**

**QUESTIONNAIRE DE COLLECTE DE DONNEES**  
**DIRECTION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL /**  
**SCOFI (Bénéficiaires des activités réalisées)**

- 1.3 Avez-vous participé à des séances de dissémination de la Politique Nationale de Population (PNP) ?
- 1.4 Avez bénéficié des séances de sensibilisation sur le sur le changement social et comportemental ?
- 1.5 Avez-vous bénéficié des renforcements de capacité dans le cadre de la mise en œuvre de la PNP ?
- 1.6 Ces activités réalisées répondent-elles à vos besoins ?
- 1.7 Avez-vous été associé à l'élaboration de ces activités ?
- 3.3 Que pensez-vous de ces activités réalisées ?
- 3.4 Toutes les activités prévues ont-elles été réalisées ?



**BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU MALI**  
**MISSION D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA POPULATION**

**FAFE (Bénéficiaires des activités réalisées)**

- 3.1 Quelles sont les activités dont vous avez bénéficié dans le cadre du FAFE ?
- 3.2 Les revenus générés par vos activités ont-ils permis de couvrir vos besoins essentiels ?
- 3.3 Quelles sont vos difficultés ?



**BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU MALI**  
**MISSION D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA POPULATION**

**Projet SWEDD (Bénéficiaires des activités réalisées)**

- 3.1 Quelles sont les activités dont vous avez bénéficié dans le cadre de la mise en œuvre de la PNP ?
- 3.4 Quelle est le processus de financement de vos activités ?
- 3.5 Avez-vous constaté une amélioration des conditions d'accessibilité des femmes au financement de leurs activités ? Est-il satisfaisant ou non ?
- 3.6 Les revenus générés par vos activités ont-ils permis de couvrir vos besoins essentiels ?
- 4.1 Avez-vous constaté une amélioration de votre condition de vie de 2018 à 20